RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE AU CONSEIL GENERAL CONCERNANT LE BUDGET 2026

(Du 25 novembre 2025)

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 11, 24 et 25 novembre 2025 pour examiner le budget de l'exercice 2026 de la Ville de Neuchâtel. Durant cette période, les cinq sous-commissions se sont réunies pour l'examen détaillé des cinq dicastères et de la présidence.

Discussion générale

Le budget 2026 prévoit un déficit de 6,562 millions de francs. Ceci malgré des efforts planifiés d'économies et une recherche d'efficience de l'administration.

Une certaine prudence financière reste d'actualité avec les incertitudes géopolitiques qui nous entourent. Avec cette incertitude économique, il est prévu une faible hausse des revenus fiscaux de 1,6 million de francs. Au niveau de l'imposition des personnes physiques, une révision du modèle prédictif induit une baisse significative des recettes fiscales par rapport au budget 2025 en partie compensée par une hausse liée à l'accueil de nouveaux habitants (en 2 ans, il est prévu une augmentation de recettes de 2,2 millions). Rappelons que le tissu économique de notre commune est plus résilient et donc moins sensible à la conjoncture que celui du canton. Les 73% des revenus des personnes morales de notre ville sont générés en-dehors du tissu horloger.

Le nombre d'EPT prévu est de 960,2 (+35,8 par rapport à 2025). Cette augmentation conséquente s'explique notamment comme suit : +12 pour l'accueil parascolaire, +7,4 pour l'action sociale et +2,3 pour la sécurité publique. Les charges de personnel se montent à 108,2 millions, soit 3,6 millions de plus qu'au budget 2025. L'indexation des salaires n'est pas

prévue pour 2026 du fait de l'évolution à la baisse de l'IPC sur la période de référence. L'échelon sera donné (+1 million de francs). Les cotisations LPP baisseront à la suite de l'amélioration de la santé financière de la Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel (CPCN) avec une économie à la clé de 1,4 million de francs pour la Ville. Un souhait est formulé que les données sur les EPT et les charges monétaires soient plus facilement comparables, notamment en ce qui concerne l'écart statistique et le délai de carence.

Un-e commissaire remarque que les recettes fiscales augmentent très peu et que le canton annonce un risque de chômage à terme de près de 10%. Le Conseil communal précise que les personnes morales vont payer en 2026 sur leurs revenus de 2025. Mais il y a une certaine préoccupation pour 2027.

Un-e commissaire rappelle que le Conseil communal publiait des projections de l'état des comptes par rapport au budget les 30 juin et 30 septembre. Cela ne se fait plus parce que les comptes étaient systématiquement bénéficiaires. Puis il y a eu la fusion. A la demande de la Commission financière, le Conseil communal va proposer un état de la situation des comptes par rapport au budget après l'été dès l'année prochaine. Cela permettra d'améliorer la cohérence et de disposer d'un outil de pilotage.

Il est enfin remarqué que le plan financier sera, à terme, un vrai outil de planification. Il a été significativement amélioré dans le cadre des travaux du budget 2026.

Les charges de transfert continuent d'augmenter. Nous n'avons que peu d'emprise car c'est la réglementation cantonale qui nous les impose (écoles + 2,6 mio, facture sociale +1,1 mio, péréquation + 0,9 mio, participation au pot commun de transports - 0,2 mio). Avec un coût de 140,2 millions, la péjoration prévue est de plus de 4,5 millions par rapport au budget 2025.

Un certain nombre de mesures, saluées par une partie des commissaires dans la mesure où elles permettent de réduire le déficit structurel, amélioreront le compte de résultat à hauteur de 9,8 millions :

- Internalisation de prestations externes

- Introduction d'un délai de carence obligatoire pour env. 3 mio

- Diminution de la part employeur des cotisations LPP : 1,4 mio

- Révision des émoluments et taxes : 0,97 mio

- Révision des taxes de parking : 0,6 mio

- Revue statut autoporteur des Ports : 0,103 mio

- Adaptation à la LAE : 0.82 mio

- Économies structurelles : 2.9 mio

Un effort subséquent dans les natures 31 à 34 a été demandé aux services de l'ordre de 9 %, lors des sous-commissions certain-e-s chef-fe-s de service ont fait remarquer que l'exercice semble atteindre ses limites.

Le Conseil communal prévoit d'introduire un délai de carence obligatoire. Il prévoit un délai de carence obligatoire de 3 mois lors de tout départ de l'administration qui s'ajoute à celui de 3 mois dit « naturel ». Ce dernier est mieux connu sous le nom d'écart-statistique. Les délais de carence naturel et obligatoire amènent une amélioration évaluée à 6.5 millions par le Conseil communal, un montant jugé surévalué par certain-e-s commissaires.

Plusieurs commissaires s'inquiètent de ce choix et le questionnent. Il y a plus de vingt ans, le délai de carence était déjà de plus de 6 mois. Le résultat était que certains services peinaient vraiment à remplir leurs missions. En surcharge de travail, des employés tombent ensuite malades, ce qui accentue les coûts alors que le principe premier était de faire des économies. Rappelons qu'avant la fusion, il y avait tellement d'heures supplémentaires que la Ville ne pouvait plus honorer celles-ci.

Le principe voulu par le Conseil communal est de promouvoir, lors de chaque départ, une réflexion sur l'organisation des services et de leurs tâches. Le Conseil communal annonce qu'il accordera le plus grand soin à l'accompagnement de sa mise en œuvre : à cet effet, 500'000 francs ont été réservés pour des mesures qui restent encore à concrétiser, mais qui pourraient prendre la forme d'une consultance et d'un soutien aux chef-fe-s de services et d'offices dans cet exercice difficile.

Les prestations externes doivent être remises en question. L'enjeu est de 20 millions. Aucune économie n'est prévue à ce stade mais la volonté du Conseil communal est d'analyser ces prestations au cas par cas.

L’harmonisation et la révision des taxes et émoluments rapportera environ 1 million supplémentaire. C’est dû à la mise à niveau actuelle de certains tarifs, notamment pour les permis de construire.

La question du changement de statut des ports est posée par un-e commissaire qui souhaiterait des éclaircissements à ce sujet. Il se demande s’il faut y voir un signe avant-coureur d’une évolution qui touchera également d’autres domaines autoporteurs. Après la demande émanant de différentes communes du littoral, le service des communes a publié une directive permettant de sortir les ports du statut autoporteur et de limiter son « bénéfice » à 10% des taxes d’amarrage. Changement aujourd’hui mis à profit par la Commune dans son budget 2026. Dans la mesure du possible, les explications techniques, qui datent déjà de quelques années, seront envoyées aux commissaires.

La réévaluation du patrimoine administratif et financier permet de prévoir une amélioration pour 2026 de 11 millions.

La dette continue d’augmenter sérieusement (total attendu à fin 2026 : 713 millions) mais le taux d’intérêt moyen reste bas (0,9%). Faisant écho aux craintes formulées lors de précédents budgets et comptes, certain-e-s commissaires s’inquiètent de l’augmentation de la dette. Un-e commissaire précise que la dette a augmenté de 55 millions par an entre 2021 et 2024, nous risquons d’avoir bientôt 1 milliard de francs de dette.

Le Conseil communal reste attentif et continue de gérer attentivement les remboursements et les emprunts nécessaires. Profitant d’un niveau de taux encore relativement bas, la dette à court terme ne devrait plus représenter que 14% de l’ensemble de la dette à la fin de l’année 2026. Cette part était encore de 30% l’année dernière. Cette stratégie permet une meilleure planification financière et une réduction significative des risques en cas de hausse des taux. En début d’année prochaine, le Conseil communal soumettra à la Commission financière un rapport sur le financement des investissements et la gestion de la dette.

S’agissant du montant des investissements nets, il est prévu d’investir 63 millions au total en 2026. Les investissements nets au patrimoine administratif (patrimoine bâti et urbanisme) se montent à 40,3 millions (bruts 49,3 millions). Plus des 2/3 de ces investissements ont déjà été voté. L’écart-statistique de 15% amène une non-dépense estimée à 7 millions au budget pour les investissements du PA. Certains investissements nets sont autoporteurs, soit 12 millions (STEP, eaux). Selon la modification apportée par le projet II d’arrêté, ils n’entrent plus

dans le calcul du degré d'autofinancement. Des commissaires s'en inquiètent s'agissant du frein à l'endettement mais la règlementation cantonale le permet dorénavant. Ce changement est par ailleurs une réponse à la motion 351. Pour le patrimoine financier, les investissements nets sont de 10,6 millions (assainissement énergétique).

Le but est de parvenir à un degré d'autofinancement de 70% en 2033. Année après année, ce taux augmente pour atteindre cet objectif. Avec la sortie des investissements autoporteurs qui implique la modification de l'art. 5 du RCF, le degré d'autofinancement se situe à 27.3% correspondant à 8,8 millions d'investissements autofinancés. Sans modification du RCF, le degré d'autofinancement obtenu serait toujours supérieur à celui du budget 2025. En revanche, il faudrait diminuer les investissements de 2,3 millions de francs pour attendre le seuil de 50 millions d'investissements nets exigé par le RCF. Il est démontré que notre Commune ne s'endette pas pour son fonctionnement.

Un-e commissaire s'inquiète du manque de transparence du projet REMO qu'il considère comme une espèce de « boîte noire ». Il demande que la Commission financière puisse accéder aux travaux qui ont été réalisés jusqu'à présent. Le Conseil communal veut continuer d'associer le Conseil général à ces différentes réflexions. Toutefois, en l'état actuel, il y a beaucoup de données brutes. Il faut pouvoir délivrer ces données avec un processus plus avancé. Une décision formelle sera prise par le Conseil communal à ce sujet.

Vote de l'entrée en matière du budget 2026 :

C'est un oui unanime pour la Commission financière.

Les comptes-rendus des discussions tenues dans les cinq sous-commissions sont donnés ci-dessous.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE I

Dicastère du développement durable,
des infrastructures et de la sécurité

La sous-commission financière I, composée de Mme Nicole Galland, Mme Isabelle Mellana-Tschoumy (rapporteure) et M. Marc Rémy, s'est réunie le 18 novembre 2025 pour examiner le budget 2026 du Dicastère du développement durable, des infrastructures et de la sécurité (DDIS), en présence de Mme Johanna Lott Fischer, conseillère communale responsable du DDIS et de Mme Laure Rotzetter-Grüner, secrétaire générale du DDIS.

Ont également participé à cette séance :

Pour la partie consacrée au Service des infrastructures, de l'environnement et de l'énergie: MM. Antoine Benacloche, ingénieur communal, chef de service, Guillaume Thorens, ingénieur communal adjoint, futur chef de service ; Laurent Verguet, chef de l'Office de la voirie ; Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'environnement et au développement durable et responsable de l'Office de l'environnement et de l'énergie ; Stefano Benagli, délégué à l'énergie ; M. Jan Boni, ingénieur forestier, responsable de l'Office des forêts ; Mme Katiuscia De Marco, responsable des finances au secrétariat central du service ; Mme Simona Richard, M. Damien Erard et M. Olivier Chuat, représentant-e-s de Viteos.

Pour la partie consacrée au Service de la protection et de la sécurité: MM. Frédéric Mühlheim, chef du Service de la protection et de la sécurité ; Thierry Daenzer, adjoint au chef de service ; Mme Aude Voumard et M. Jean-Pierre Habegger, responsables des finances au secrétariat central du service.

Les commissaires remercient la cheffe du dicastère DDIS, ainsi que les chefs de service, d'office et délégués, pour leurs présentations et disponibilité à répondre à leurs questions.

Discussion générale

La sous-commission remercie les personnes présentes et passe la parole à la responsable du dicastère. Cette dernière décrit et précise les changements dans la répartition des services et offices qui vont intervenir au 1er janvier 2026.

L’organigramme remanié se trouve ci-dessous.

La sous-commission demande si des synergies sont attendues de la réorganisation du dicastère et si les mutualisations actuelles se poursuivront. Il est répondu que la réorganisation vise bien ces deux objectifs. La réorganisation est placée dans la perspective d’optimisation des processus et du suivi des projets, notamment les projets touchant les espaces publics. L’accompagnement de cette réorganisation, qui amène avec elle des changements importants (nouveaux collaborateurs, Ingénieur adjoint pas encore connu, questions salariales, EPT, etc.), est assuré par un groupe de travail composé de la secrétaire générale du DDIS, du secrétaire général du DTLB et de représentant-e-s des services concernés. L’ingénieur communal souligne cependant la qualité de l’équipe en place et le taux d’absentéisme bas.

Secrétariat général

Un-e membre de la sous-commission s’interroge sur les retombées pour la Ville du subventionnement de l’Institut suisse de police (ISP) et demande si d’autres fondations poursuivant un but de formation sont également subventionnés. Le subventionnement consenti renforce la légitimité de la commune à abriter l’ISP, dont bon nombre de participant-e-s proviennent d’autres cantons. Une représentante de la Ville siège au conseil d’administration, par la responsable du dicastère en charge de la sécurité, et l'institut emploie un certain nombre de collaboratrices et collaborateurs sur notre territoire communal. En outre, il est aussi mentionné que l’ISP est appelé à donner de la formation à des agent-e-s de sécurité publique, qui sont un corps de métier représenté dans le personnel de notre Commune. Un autre exemple de subventionnement comparable est celui de l’Institut suisse de droguerie.

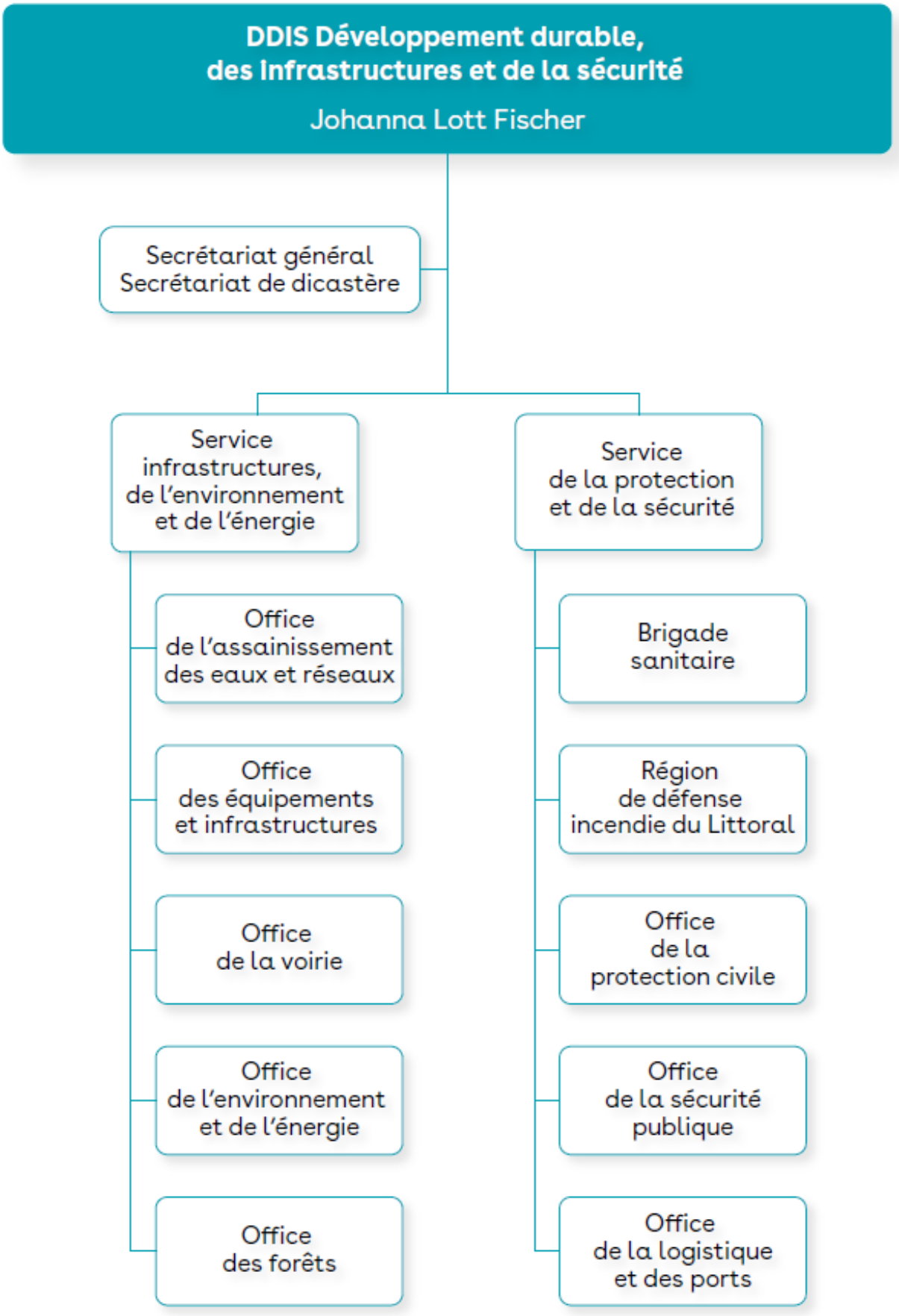
DDIS Développement durable,
des Infrastructures et de la sécurité
Johanna Lott Fischer
Secrétariat général
Secrétariat de dicastère
Service infrastructures, de l'environnement et de l'énergie
Service de la protection et de la sécurité
Office de l'assainissement des eaux et réseaux
Office des équipements et infrastructures
Office de la voirie
Office de l'environnement et de l'énergie
Office des forêts
Brigade sanitaire
Région de défense incendie du Littoral
Office de la protection civile
Office de la sécurité publique
Office de la logistique et des ports

Service des infrastructures, de l’environnement et de l’énergie

La présence de Viteos à cette sous-commission est due aux mandats qui lui sont attribués dans le cadre de la gestion de l’eau, des énergies et de l’éclairage public.

L’organigramme et les missions de ce nouveau service sont présentés. Les chiffres généraux sont passés en revue et commentés. Au total, le budget global de ce service est en légère baisse par rapport au budget 2025.

À noter que l’ancienne entité de gestion « 114.00 Infrastructures et énergie » a été séparée en deux : d’un côté le secrétariat central (EG 114.01) ; de l’autre, l’Office des équipements et infrastructures (EG114.02).

Les membres de la sous-commission posent des questions sur la structure du service et sur la planification des départs en retraite, notamment relativement à l’introduction du délai de carence. Celui-ci ne sera en vigueur qu’à partir de 2026 et les départs intervenus en 2025 n’ont pas été concernés. Il convient toutefois de noter que chaque poste lié à un départ à la retraite est requestionné. Le cahier des charges est challengé et dans les faits, pour plusieurs cas, ce délai de réflexion correspond déjà à une forme de délai de carence.

Un-e membre de la sous-commission demande si le raccordement des immeubles au chauffage à distance est dépendant d’un critère particulier. Il est expliqué que le maillage du chauffage à distance est développé progressivement sur la base d’une analyse du bâti. Le réseau sera structuré à partir de colonnes vertébrales depuis les centrales de chauffe (PAC) d’où seront développées les ramifications sur les quartiers à forte densité, en vue de raccorder les bâtiments. Le principe de structuration de ce réseau est identique à celui de l’eau. Pour les habitations plus isolées les solutions individuelles telles que pompes à chaleur individuelles ou groupées, voire les systèmes pellets seront préconisés (dans l’esprit de la loi sur l’énergie). L’objectif de 2040 (fixé par le Grand Conseil pour atteindre la neutralité carbone) est une première étape de développement du CAD notamment pour le raccordement. Le réseau continuera de s’accroitre au-delà de cette échéance.

À noter que le vecteur de chaleur principal du chauffage à distance est l’eau du lac, avec parfois un appel d’énergie supplémentaire qui sera encore nécessaire (en proportion environ à 20% d’énergie fossile) en

fonction des fortes pointes de demandes de puissance de chaleur (industries, hivers rigoureux, etc.). D'autres sources d'énergie vont aussi être valorisées, par exemple la chaleur dite fatale produite par le centre du SIEN aux Cadolles ou encore de la chaleur à l'intérieur des ouvrages en sous-sol tels que le futur tunnel de la ligne directe.

La question de la communication est importante, car les chantiers ont un fort impact pour la population et les activités commerciales. L'information sur les chantiers se fait de manière générale au début de l'année, puis au cas par cas des chantiers. Une communication intervient aussi en cas d'évènement particulier, tel que récemment l'effondrement au Crêt-Taconnet. La communication pour le chauffage à distance est portée par Viteos avec l'accompagnement des services communaux.

113.01 Énergies

Cette entité de gestion présente le décompte des recettes des redevances énergétiques dues par Viteos et l'attribution au fonds communal pour l'énergie.

Le fonds est alimenté par la redevance à vocation énergétique pour le réseau électrique définie par la Confédération sur la consommation d'électricité, ladite taxe étant prélevée par Viteos et reversée à la Ville. Pendant la période de COVID puis de crise énergétique, la consommation a diminué, et donc la part reversée au fonds aussi. En conséquence, le budget a baissé d'année en année. Il a été sous-évalué au budget 2025, ce que montre le tableau en page 25, la consommation d'électricité ayant augmenté après les années de crise.

113.02 Eau

Cette entité de gestion présente le décompte des prestations globales de l'eau au travers du mandat de prestations de Viteos. Le service est en charge du suivi et de l'accompagnement du mandat, des prestations et des investissements. Il assure également le suivi de la taxation de l'eau, qui est visible au chiffre 42 « Taxes ». La mention «°à financement spécial » aux chiffres 42401.00 pour la part fixe et 42401.01 pour la part variable liée à la consommation ne décrit pas une spécialité particulière, mais doit être comprise au sens de la LFinEc comme celle d'une taxe affectée précisément (en l'occurrence au domaine de l'eau).

113.03 Éclairage public

Cette entité de gestion présente le décompte des charges liées à l'éclairage public au travers du mandat de prestations de Viteos.

Actuellement l'extinction lumineuse implique une extinction par quartiers, dans lesquels l'éclairage spécifique des passages piétons est intégré. Le maintien de l'éclairage seulement pour le passage piéton nécessite une adaptation du réseau électrique pour rendre ces objets autonomes. Une demande auprès du Canton est formulée par l'Association des communes neuchâteloises (ACN) pour qu'un délai de deux ans soit accordé aux communes pour adapter le maintien d'un éclairage des passages piétons de nuit. Toutefois, il est à noter que les axes principaux restent éclairés toute la nuit. La question se pose en revanche pour les passages piétons sur certaines dessertes locales. Une analyse est en cours.

Un-e membre de la sous-commission demande quelles sont les compétences respectives entre communes, canton et confédération pour la gestion des phases des feux de signalisation, dont la durée est parfois courte (en particulier pour les personnes âgées et les enfants). Comme tout dépend de l'emplacement du feu en question, les services l'invitent à leur signaler les défectuosités ou les problèmes rencontrés afin d'assurer le relai vers les bons destinataires. Le Canton délègue en principe à la Commune la gestion de la signalisation lumineuse dans le périmètre communal urbain sur les routes cantonales. La Confédération (OFROU) gère par contre cette signalisation sur son domaine routier, même s'il se situe dans le périmètre communal urbain.

114.01 Secrétariat central

Cette entité de gestion intègre le chef de service, son adjoint, la secrétaire de service ainsi que la responsable des finances du service. Cette équipe pilote le service aux niveaux stratégiques et opérationnels. Elle assure la collaboration avec Viteos et l'appui des offices. Elle organise les questions RH, gestion de projet, finances et système de contrôle interne (SCI).

114.02 Équipements et infrastructures

Un-e membre de la sous-commission demande comment se répartissent les tâches entre Viteos et la Ville dans le pilotage et la gestion des chantiers, et si les rôles sont bien distincts.

Il est expliqué que Viteos est responsable de la partie électrique, de l'eau, du gaz et du chauffage à distance. La Ville est quant à elle garante du domaine public ainsi que de la partie de l'assainissement et assure la planification et la coordination des chantiers sur le domaine public (les chantiers pouvant être pilotés par différents acteurs tiers). Il n'est pas envisageable d'internaliser des travaux sur des objets qui doivent être réalisés et financés par des tiers. Au niveau opérationnel, l'horizon de planification est posé par tranches de cinq ans puis affiné d'année en année.

146.02 Fun'ambule

Les frais sont plus importants du fait du vieillissement des installations. Des investissements conséquents sont à envisager à moyen terme conformément aux directives fédérales en la matière (OFT). Une analyse technique en vue d'améliorations est en cours dans l'éventualité d'un transfert de l'infrastructure à TransN en tenant compte notamment des recettes apportées actuellement à la Ville par cette entité de gestion.

115.01 Voirie

L'organisation de l'Office de la voirie est présentée, de même que ses missions. Cet office représente une petite centaine de collaboratrices et collaborateurs, tous profils confondus. La voirie assure, entre autres, la gestion du magasin et du garage qui assurent tous deux les prestations pour les Parcs et promenades.

Il est à relever que la consommation de carburant diminue régulièrement d'année en année grâce à l'introduction des véhicules électriques. Le coût d'électricité est légèrement augmenté, mais compensé largement par la diminution des coûts de carburants.

115.02 Déchets ménages

Les déchets ménages sont un domaine qui n'est pas tout à fait autoporteur en raison de la part-impôt appliquée à 10% depuis l'exercice 2025. La part-impôt peut aller de zéro à trente pour cent. Le taux appliqué par notre Commune est rendu possible grâce au fonds de *déchets ménages* suffisamment doté. Ces diminutions sont réalisées grâce à l'optimisation des conteneurs enterrés. Pour rappel, outre la part impôt, la taxe au logement a aussi diminué de manière sensible dès 2025.

Un-e membre de la sous-commission demande si ce domaine pourrait être complètement autoporteur à terme. Ce scénario a été simulé, mais ne serait tenable que sur cinq ans environ. Il conviendrait alors d'augmenter la taxe à cette échéance pour retrouver un équilibre.

31300.01 Prestations de service de tiers

Les prestations auxquelles il a été renoncé sont les tournées de ramassage des déchets des anciens conteneurs de Peseux et Corcelles-Cormondrèche. L'implantation et l'adaptation des conteneurs enterrés sont déployées sur l'entier du territoire communal. La voirie va à terme réaliser seule cette prestation publique.

Les pertes sur créances sont un problème récurrent et augmentent dans la plupart des offices. Pour les déchets, elles sont en augmentation malgré les poursuites engagées. Le phénomène s'observe aussi pour les déchets d'entreprise. Un-e membre de la sous-commission relève qu'une modification du droit fédéral prévoit que les créances de droit public (p. ex. une facture pour des déchets d'entreprise) sont désormais poursuivies par voie de faillite, et non plus par voie de saisie.

115.03 Déchets entreprise

Cette entité de gestion présente un équilibrage exigé par la loi.

À noter qu'une erreur figure en page 25 : le tableau inverse les chiffres pour les déchets ménages et entreprises (les comptes en page 109 sont justes).

117.00 Station d'épuration

Cette entité de gestion représente un domaine autoporteur. Les travaux sur la station d'épuration poursuivent leur déroulement, notamment pour l'installation de la pompe à chaleur (PAC) financée par Viteos pour l'alimentation du chauffage à distance. Les nouveaux équipements sont mis progressivement en service, avec une échéance pour fin 2026 pour les processus de traitement des eaux par la STEP. La construction du Pavillon s'inscrira à la suite en fonction des interventions planifiées en 2026 (vagues photovoltaïques, mise en service de la nouvelle biologie et de l'ozonateur, aménagements extérieurs, exutoire, PAC). La mise en service de la PAC par Viteos est prévue courant 2027.

Le traitement des boues à la STEP diminue en raison de l'amélioration des processus mis en place dans le cadre des travaux en cours.

Le poste de secrétariat à la STEP n'a pas été repourvu et les tâches seront reprises au niveau du secrétariat central. D'une façon générale, les départs à la retraite dans cet office ont été et sont gérés sur le temps long en raison des travaux en cours et les repourvues de postes sont décalées en fonction des besoins.

124.00 Forêts

L'office des forêts et ses missions sont présentés, et des précisions sont données sur les questions relatives aux missions de gestion de la forêt et à ses fonctions. Les équipes forestières se répartissent en trois secteurs (Serroue, Chaumont et les Joux).

La sous-commission pose la question du recrutement des gardes forestiers, thématique déjà abordée lors des précédents rapports. Un poste mis au concours pour le 1er janvier 2026 pourra être repourvu. L'accès à l'école de garde forestier est assez contraignant, de même que la durée de l'école elle-même. Les entreprises publiques n'ont pas encore intégré la manière de former les gardes forestiers, la réflexion se poursuit à l'échelle romande.

La sous-commission remarque la grande stabilité dans la gestion forestière et les budgets de l'Office.

Office de l'environnement et de l'énergie

L'organigramme de cet office est présenté, de même que ses missions.

121.00 Délégué à l'énergie

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Le fonds est suffisamment doté pour l'anticipation des demandes de subventions.

146.03 Développement durable

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Un montant conséquent est budgété chaque année pour les études environnementales. Il s'agit notamment d'analyses pour les sites pollués sur l'ensemble de la commune, qui sont assez onéreuses et autres expertises liées aux sites naturels à risque tels que le Ruz-Châtru ou le secteur La Coudre-Sordet. Enfin, la Ville a établi un partenariat avec l'Université de Neuchâtel pour le monitoring des températures et de l'évolution du climat.

Investissements

Les investissements du service sont présentés.

Service de la protection et de la sécurité

Dans le cadre de la réorganisation en cours, le service de la protection et de la sécurité conserve une partie du personnel et des tâches précédemment affectés à l'Office de la mobilité. Il s'agit de la gestion des véhicules partagés de l'administration et de NeuchâtelRoule (2 EPT), tandis que le reste de l'équipe de la mobilité est réparti entre l'Office de la planification et l'Office des projets d'espaces publics au Service de l'urbanisme, des mobilités et espaces publics (SUMEP), au sein du dicastère DTLB.

Les collaborateurs-trices de l'office de la Prévention (Police du feu et salubrité publique) quittent le SPS pour intégrer l'Office des permis de construire avec lequel il collabore quotidiennement. Ce regroupement permettra de trouver de nouvelles synergies, tant dans le domaine des inspections que doit conduire la Ville que dans celui de l'administration des dossiers.

L'équipe de signalisation routière quant à elle précédemment à la voirie va intégrer l'Office de la sécurité publique, qui pilote les marquages.

Un-e membre de la sous-commission demande en quoi consiste la nouvelle gestion informatisée du stock. Il est répondu que le stock informatisé, qui est géré comme un compte de bilan, est utilisé au fur à mesure des besoins : la totalité du matériel est gardé au stock, et n'est ventilé dans les offices qu'au moment où ils sont « sortis » du stock. Ainsi, comptablement, les offices ne paient que ce qu'ils consomment. Le

matériel médical de la brigade sanitaire est également concerné par ce type de gestion. Des sauts dans les BSM seront ainsi peut-être visibles lors des comptes.

151.01 Administration

36110.00 Dédommagements canton et concordats

L'augmentation visible chaque année est due à plusieurs facteurs. Le Syndicat régional de la sécurité civile du Littoral neuchâtelois (SSCL) passe un mandat à la Ville de Neuchâtel pour la gestion de la prestation fournie par la Région de défense incendie du Littoral neuchâtelois (RDIL). Les coûts de cette dernière augmentent chaque année notamment en raison de l'échelon pour les charges de personnel, conformément au statut du personnel de la Ville de Neuchâtel et avec le changement intervenu pour la valorisation des heures de nuit et du weekend, mis en œuvre il y a quelques années. À noter que la Ville assume la moitié des charges du syndicat. Une partie du remboursement arrive à l'entité de gestion 151.01 et l'autre partie au 151.06.

151.02 Logistique

Un logisticien a été engagé pour gérer le stock de la brigade sanitaire à la suite d'une analyse réalisée avec un expert externe. En résumé, le nombre d'interventions ayant augmenté avec les années, le temps intercalaire entre les interventions a drastiquement diminué et le personnel n'était plus en mesure de suivre avec précision la gestion du stock entre les interventions. Dès lors, cette tâche a été confiée à un spécialiste dédié.

31180.00 Immobilisations incorporelles

La licence Donkey Republic pour NeuchâtelRoule permet d'utiliser le logiciel non seulement pour les réservations des vélos, mais aussi pour le déverrouillage des cadenas et de la localisation des vélos dans les stations.

Suite à la question d'un-e membre de la sous-commission, les comptes de NeuchâtelRoule ont été produits et se présentent comme suit :

Recettes vélos en libre-service et NeuchâtelRoule	**2023**	**2024**	**2025 projection: chiffres jusqu'au 31.10**		**Remarques**
Billetterie	141'000	144'500	175'000		Les recettes devraient augmenter en 2026 grâce à une meilleure disponibilité des vélos (mécanicien Phénix à 80%)
Sponsoring	90'000	70'000	86'500		
Communes	62'500	65'000	80'800		
Total	**293'500**	**279'500**	**342'300**		
Dépenses vélos en libre-service et NeuchâtelRoule	**2023**	**2024**	**2025 projection: chiffres jusqu'au 31.10**		
Entretien VAE	18'200	16'900	15'000		Baisse due à l'augmentation des prestations Phénix dès oct. 2025. Dès 2026 dépense prévue: 5'000.-/an.
Pièces vélo	14'500	13'700	15'000		
Station	9'600	7'150	30'000		Surcoûts exceptionnels en 2025 pour marquer les 20 ans (nouveau site internet, rénovation de la station).
Atelier (nouveau 2024)	0	37'000	0		Dépense exceptionnelle pour l'équipement de l'atelier vélo du fait de la présence du mécanicien Phénix dans nos locaux.
Phénix	78'000	78'000	80'000		Dès 2026: 89'000.- du fait de la présence à 80% du mécanicien Phénix (au lieu de 50% précédemment)
Donkey	64'250	70'000	84'000		Les coûts globaux liés aux licences augmentent du fait de l'augmentation du tarif des licences et aussi du nombre de vélos.

Bus électrique	2'500	3'250	3'250		Frais d'entretien (devrait diminuer grâce à l'engagement d'un chauffeur professionnel)
Fête vendanges (surveillance)	2'300	2'550	2'550		
Amortissement matériel	46'000	46'000	46'000		
Salaires	100'000	100'000	120'000		Dès 2026 140'000.- du fait de l'engagement d'un chauffeur à 50% pour Neuchatelroule (40% pour d'autres tâches)
Civilistes et requérants	30'000	30'000	30'000		
Total	**365'350**	**404'550**	**425'800**		
Coûts pour la Ville	**-71'850**	**-125'050**	**-83'500**		

35110.00 Attribution aux fonds du capital propre

Le fonds d'accessibilité au centre-ville est utilisé pour les mesures en faveur du stationnement, telles que l'amélioration du P+R du Nid-du-Crô (augmentation des places de stationnement pour les véhicules automobiles, nouvelle vélostation, nouveau couvert à vélos). Ce fonds est doté de 3.2 millions aux comptes 2024 (volume 1, page 241 : l'état des fonds est présenté chaque année dans les comptes).

La suppression des 30 minutes gratuites et l'ajout des parcomètres compensent financièrement, certes partiellement, la fermeture du parking des Jeunes-Rives.

151.03 Ports

Le compte ramène un bénéfice de 102'000.- francs. Il s'agit de la part de la recette des taxes d'amarrage (soit 10%) pouvant être versée à la caisse générale.

21810.00 Pertes sur créances effectives

Les pertes sont constituées par les factures impayées. Le nouveau règlement récemment adopté par le Conseil général permettra d'évacuer les bateaux des propriétaires ne payant pas leurs taxes.

151.04 Sécurité publique

Outre les transferts depuis la voirie pour la signalisation, 2 EPT supplémentaires d'agent-es de sécurité publique pourront être engagé-es en 2026, dont la mission principale sera dédiée au contrôle du stationnement

151.06 Région de défense incendie du littoral

Un changement d'organisation va permettre la suppression du service de piquet. Cette nouvelle organisation crée des conditions de travail plus attractives, ce qui constitue notamment un avantage pour le recrutement du personnel.

151.07 Brigade sanitaire

Les charges de transfert et les revenus sont influencés par la nouvelle convention : les coûts de service d'ambulance sont mutualisés à l'échelle cantonale. L'excédent de charges des trois services à l'échelle du canton est aussi mutualisé. Dans l'ancienne convention, il n'y avait pas de système de valorisation du travail de nuit. La compensation pour le travail de nuit est maintenant prise en compte, de même que les arrêts de travail des personnes enceintes. Il faut donc augmenter la dotation en personnel pour ces compensations et, de là, le coût par ambulance augmente.

30900.00 Formation et perfectionnement du personnel

L'adaptation à la baisse de budget à budget sert à s'approcher de la réalité plutôt que des besoins estimés, mais il n'y aura pas de formation refusée en raison du budget, étant donné que ces dernières sont obligatoires.

31180.00 Immobilisations incorporelles

L'outil de planification permet d'assurer la gestion complexe des horaires du personnel.

151.08 Protection civile du littoral

La commune paie des loyers pour les ouvrages protégés de protection civile. Il y a en effet des abris publics pour la population et des ouvrages protégés pour les troupes de protection civile en service. Tous les abris sont propriété communale, de même que les ouvrages protégés. Comme

notre Commune assure la protection civile pour le Littoral et le Val-de-Ruz, elle loue des ouvrages protégés aux autres Communes.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE II

Dicastère du développement territorial, du logement et des bâtiments

La sous-commission financière II, composée de Mmes Sylvie Hofer-Carbonnier et Zully Faralli ainsi que de M. Nicolas de Pury (rapporteur), s'est réunie le 18 novembre 2025 pour examiner le budget 2026 du Dicastère du développement territorial, du logement et des bâtiments (DTLB) en présence de Mme Violaine Blétry-de Montmollin, responsable du DTLB et de M. Pierre Geissbuhler, secrétaire général (en remplacement de M. Antoine de Montmollin).

Ont également participé à cette séance les responsables d'entités suivant-e-s :

Pour la partie consacrée au Service de l'urbanisme, des mobilités et des espaces publics: MM. Philippe Carrard, urbaniste communal et chef du Service, David Simonin, co-responsable de l'Office des permis de construire, Biagio Baratta, responsable prévention et Mme Gaël Müller-Heyraud, cheffe du futur Office des projets d'espaces publics.

Pour la partie consacrée au Service du patrimoine bâti : MM. Pierre-Alain Ruchti, chef du Service, Mme Emilie Clérice, adjointe au chef de Service et responsable du pôle architecture et développement, et M. Adriano da Cunha, responsable du pôle entretien lourd.

Pour la partie consacrée au Service de la gérance et du logement : M. Jérôme Kupper, responsable de la comptabilité immobilière et Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières et responsable de l'Office des domaines et des Caves.

Les commissaires remercient la Conseillère communale, le secrétaire général, ainsi que les représentant-e-s des services pour leurs présentations, leurs explications et les réponses apportées aux questions posées.

Remarques générales

Le budget 2026 est largement impacté par la réorganisation des Dicastères DTIB (développement territorial, infrastructures et bâtiments) et DDMS (Développement durable, mobilité et sécurité). Les budgets 2025 et 2026 sont ainsi difficilement comparables. Cette réorganisation, qui entre en vigueur dès le 1er janvier 2026, avait été mentionnée déjà lors de l'étude du budget 2025. Cette nouvelle répartition des missions permettra une meilleure gestion des risques, les investissements étant mieux répartis dans les différents dicastères (49% des investissements communaux en 2026 sont portés par le dicastère DTLB contre 89% en 2025), mais aussi de réunir et mettre en valeur les compétences internes, notamment pour la conception, coordination et réalisation des projets d'espaces publics.

Cette réorganisation est réalisée sans ressources supplémentaires.

Un Service de l'urbanisme, des mobilités et des espaces publics (SUMEP) est créé et intègre les offices de la planification, des permis de construire, des projets d'espaces publics et des parcs et promenades. Il est soutenu par un secrétariat central, mutualisé.

Le Service des infrastructures est quant à lui transféré dans le dicastère renommé DDIS (Dicastère du développement durable, des infrastructures et de la sécurité).

En termes de ressources humaines, le cadre de travail et les salaires sont garantis et la mise en œuvre de la réorganisation ne sera pas impactée par le délai de carence mis en place.

La réorganisation et la préparation de ce budget 2026, se sont faites conjointement entre les deux responsables de dicastère, les secrétariats généraux et les chefs de services concernés. L'information et la gestion du changement restent des éléments critiques pour garantir l'adhésion du personnel au changement.

Les commissaires font remarquer les nombreux changements intervenus ces dernières années (fusion, réorganisation des dicastères, changements de chef-f-es de services, etc.) et leurs potentiels impacts sur le personnel et les dynamiques d'équipes.

La réorganisation se traduit par l'organigramme suivant :

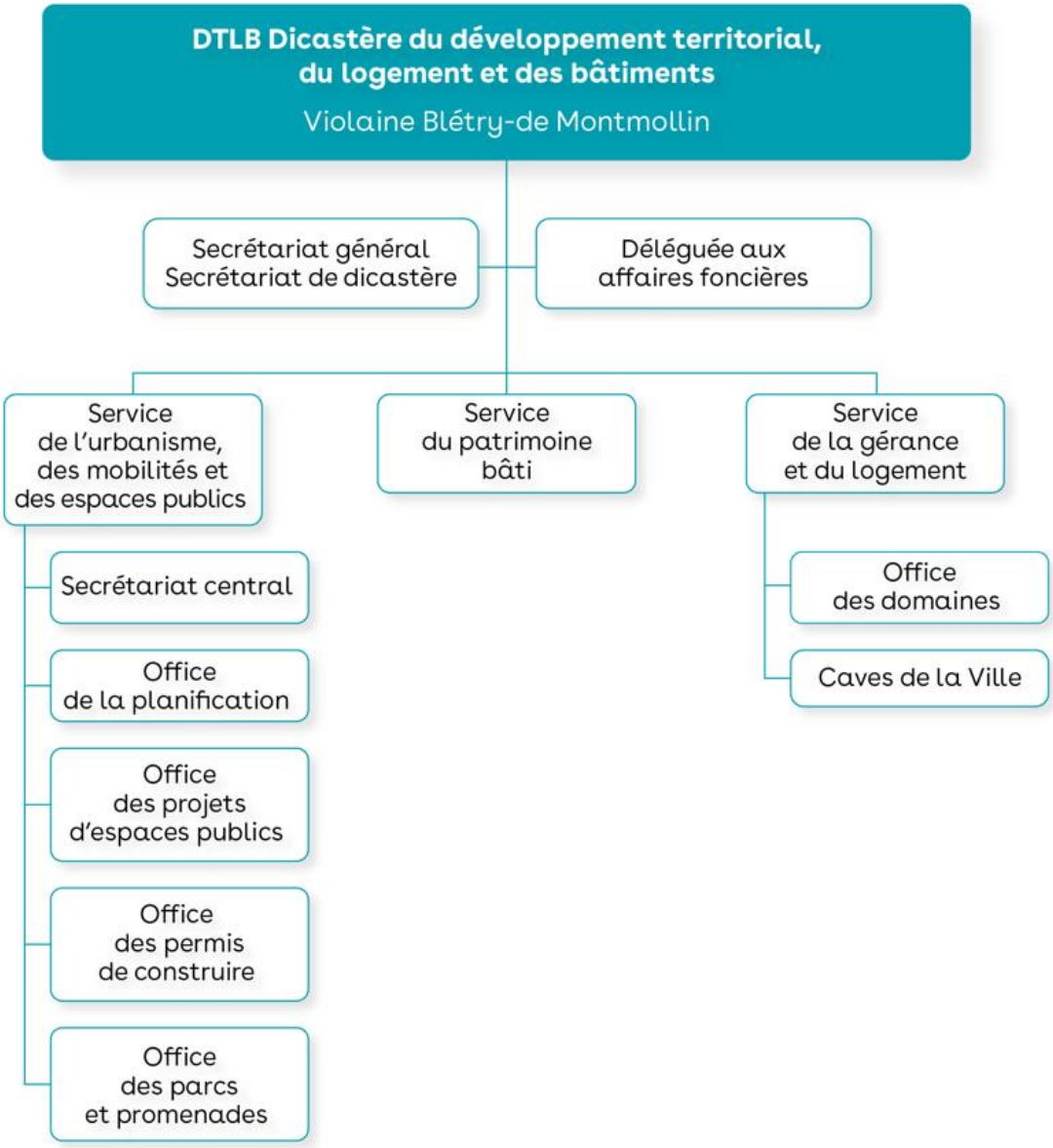

154.00 Secrétariat général

Le secrétaire général du Dicastère changera de position au sein de l'administration et prendra prochainement le poste de chef de service adjoint du SUMEP. La transition se fera en douceur jusqu'à l'arrivée du nouveau-nouvelle secrétaire générale, prévu au début mars 2026. La responsable de dicastère se réjouit de la qualité des dossiers reçus, traduisant l'attractivité des postes proposés par la Ville.

La seule différence majeure en termes de budgets est une correction du budget 2025 dans lequel certaines cotisations LPP n'ont pas été intégrées. Le montant du budget RH 2026 correspond ainsi aux comptes 2024.

Service de l’urbanisme, des mobilités et des espaces publics

Le nouveau service SUMEP et ses différents offices doivent répondre aux missions suivantes :

- Mise en œuvre et gestion des outils de planification du territoire communal (Office planification et secrétariat central)
- Coordination d’études transversales concernant le territoire communal, régional et cantonal (Office planification et secrétariat central)
- Pilotage et réalisation de projets d’aménagement d’espaces publics (Office des projets d’espaces publics)
- Accompagnement des projets de développement privés (tous)
- Traitement des autorisations de construire sur le territoire communal (Office des permis de construire)
- Conservation, entretien et mise en valeur du patrimoine paysager public sur l'ensemble du territoire communal (Office des parcs et promenades)

Les réorganisations proposées cherchent à créer des synergies et favoriser le travail avec l’intégration de toutes les compétences à l’interne des offices.

Par exemple, en matière paysagère, la nouvelle structure renforce et centralise les compétences à toutes les étapes, de la planification à la réalisation puis l’entretien.

Les prestations de mobilité sont réparties entre 2 offices : la planification (délégué à la mobilité) et les projets d’espaces publics. La notion de mobilités, au pluriel, souligne la nécessité de traiter et d’intégrer l’ensemble des types de mobilités dans les planifications et projets.

La question d’intégrer les compétences en matières environnementales a été abordée. Le choix s’est finalement porté sur le regroupement des thématiques de l’environnement aux thématiques de l’énergie dans le dicastère DDIS. Ce choix s’inscrit par ailleurs dans une volonté d’équilibre entre les dicastères.

La coordination transversale entre les deux dicastères reste très active et s’organise autour de plateformes de comités de coordination (technique) et de pilotage (politique).

30 Charges de personnel

La question de la diversité dans le personnel des services est posée. Il est mentionné que les annonces de postes sont systématiquement ouvertes à 80-100% pour faciliter la conciliation entre vie privée et vie professionnelle. Le télétravail reste un vecteur d'attractivité. Enfin, la diversité reste dépendante de la typologie des métiers, mais la tendance va dans le sens d'une bonne mixité homme-femme. La question de la mixité d'âge est aussi particulièrement intéressante, notamment dans l'élaboration des projets.

L'offre de formation de la Ville permet aussi de développer les compétences et susciter les vocations dans des métiers parfois « genrés ».

Le tableau ci-après présente une vue résumée des transferts de personnel.

	EPT 25	EPT 26	Remarques
Secrétariat central 120.00	1.75	3.75	+ Poste chef service adjoint + Réorganisation secrétariats
Office planification 120.01	9.70	6.6	Transfert secteur aménagement au 120.03 Intégration partie mobilité depuis 146.01
Office des permis de construire 120.02	10.00	13.40	Intégration secteur prévention
Office des projets d'espaces publics 120.03	Créé en 2026	12.30 Dont deux postes en cours de recrutement	Composé de collaborateurs du bureau technique des PP 116.00, de l'office planam 120.01 et de la mobilité 146.01
Office des parcs et promenades 120.04	52.78	45.58 Dont un poste en cours de recrutement	Reprise de l'ancienne entité 116.00 et transfert bureau technique au 120.03
TOTAL	74.23	81.63	+ 3.6 transfert secteur Prévention feu et salubrité + 3.0 transfert office de la mobilité 0.8 vacant non attribué

120.00 Secrétariat central

Pas de remarques particulières.

Office de la planification

120.01 Planification

Cet office intègre désormais le budget lié à la mobilité, notamment le pot commun des transports (12.8 millions) et les subventions aux transports publics (1,6 million).

Les projets d'investissements sont priorisés selon les critères suivants :

- Projets votés par le Conseil général
- Obligations légales
- Projets d'agglomération et plan directeur cantonal
- Synergies avec projets privés ou d'infrastructures (ex. CAD)

Concrètement, les planifications prioritaires concernent l'élaboration du PAL, l'accompagnement des projets engagés par la mise en œuvre de plans spéciaux (compétence CG) ou de quartiers (compétence CC), l'élaboration de la feuille de route pour le secteur de la gare (15-20 ans de travaux à venir, rénovation des bâtiments, révision et sécurisation des accès aux quais, aux passerelles, coordination avec travaux de la ligne directe, aménagement espace public, etc.) et enfin les projets à intégrer dans le projet d'agglomération de 5ème génération pour la période (2028-2031).

Le détail des projets présentés dans la planification des investissements est passé en revue.

Concernant le secteur de la gare, les incertitudes et délais de réalisation des différents travaux importants à venir en lien avec la ligne directe et la gare, a décidé le Conseil communal à proposer des requalifications du sud de la gare de manière « temporaire, mais durable », avec des infrastructures légères et des travaux de désimperméabilisations et végétalisations en continuité des travaux du CAD.

Pour le secteur de Monruz, le parc nature en ville est en attente du projet Gouttes d'Or en cours de procédure. La situation du Palafitte s'est quant à elle régularisée et des investissements seront réalisés par l'Hôtel. La plage de Monruz (devant la Villa Perret) est quant à elle à l'étude par les services, ainsi que le cheminement des rives.

La question de la place Numa-Droz est évoquée. La responsable de dicastère mentionne les nombreux enjeux (Stratégie mobilité, prolongation du littorail, déplacement potentiel du hub de bus, vision sur le développement du port et du collège Latin, valorisation des traversées ville-lac inscrites dans le PAL, parking Alexis Marie Piaget, etc.) qui doivent être intégrés dans les intentions soumises dans les projets d'agglomérations qui permettraient de recevoir des financements fédéraux. Les travaux pourraient débuter au plus tôt en 2028.

Office des permis de construire

120.02 Permis de construire

L'Office des permis de construire sera dès le 1er janvier 2026 renforcé par le transfert des ressources de l'Office de prévention (3.6 EPT), précédemment au Service de la sécurité.

Une réforme des normes AEAI (normes incendies) est en cours de consultation, avec une entrée en vigueur début 2027. Un recentrage des missions de contrôle et une certaine professionnalisation sont attendus avec cette réforme.

Le traitement juridique des dossiers reste très difficile à estimer.

La responsable de dicastère confirme la bonne collaboration générale avec le canton. Elle est notamment intégrée dans les COPIL cantonaux pour les projets d'importance (Usines, JD7,…).

42100.00 Emoluments administratifs

De nouvelles recettes, liées à la révision du règlement des taxes et émoluments, mais aussi aux travaux annoncés, sont attendues.

La réforme de la valeur locative semble générer de nouvelles demandes ou la réactivation de projets jusqu'alors en attente. La charge de travail devra être évaluée durant l'année 2026.

Office des projets d'espaces publics

120.03 Espaces publics

Cet office regroupe les compétences en urbanisme, architecture du paysage, infrastructures et mobilités nécessaires à l'élaboration des projets. La nouvelle organisation doit permettre d'anticiper et de faciliter la coordination entre la planification et la réalisation d'espaces publics qui en découlent.

Les projets d'aménagements intègrent toujours dans les réflexions les différentes populations pour en garantir la plus grande accessibilité et inclusivité.

Les commissaires soulignent la qualité des travaux récents réalisés notamment dans le domaine de l'apaisement du trafic et de la requalification des espaces publics.

Introduire des éléments de participation dans la conception des projets est toujours souhaité, mais il convient de s'assurer du cadrage initial et que les réalisations puissent correspondre aux attentes sans générer de frustration de la part des participant-e-s.

Office des parcs et promenades

120.04 Parcs et promenades

Cet office conserve les compétences opérationnelles et de terrain de l'office existant des parcs et promenades.

Service de la gérance et du logement et des domaines

Les Caves sont désormais sous gestion de l'Office des domaines (l'entité de gestion 122.00 Caves est maintenue) qui est lui-même désormais rattaché au Service de la gérance et du logement.

119.01 Gérance et logement

La gérance assure l'entretien courant du parc immobilier. Elle veille à un accès équitable permettant une mixité sociale et générationnelle. Elle gère encore également un portefeuille de bâtiments pour des tiers (FMPA et CPCN). Cette activité est questionnée et un désengagement progressif est enclenché (il reste encore 4 bâtiments sous gestion pour la CPCN, pour lesquels une fin de mandat est prévue à l'été 2026).

Le Service gère l'ensemble des agent-e-s d'exploitation qui travaillent dans les collèges et les locaux de l'administration.

L'entité « autoporteuse » chauffage à distance intégrant les infrastructures de Corcelles-Cormondrèche et Peseux est gérée par ce service. L'augmentation séquencée et nécessaire des tarifs permet aujourd'hui d'atteindre la neutralité des coûts, voire d'alimenter le fonds dédié comme demandé dans la législation.

La discussion porte sur d'éventuels logements insalubres existants du portefeuille immobilier, le programme de rénovation enclenché permet d'y remédier et dès qu'un-e locataire quitte, une rénovation est envisagée.

Cependant, la problématique des rénovations plus lourdes, notamment des enveloppes des bâtiments, peut engendrer certains désagréments. Il n'est pas aisé de réaliser ces travaux avec des locataires ni de trouver des logements de remplacement. Une dizaine d'appartements sont actuellement encore très vétustes et/ou sous-équipés.

30 Charges de personnel

Les remboursements d'assurances (maladie ou accident) ne peuvent pas être budgétés à l'avance et font partie de l'écart statistique général. La discussion porte sur le risque d'accident, la dimension psychologique et les méthodes de prévention des risques de la santé du personnel. L'important travail réalisé par le SRH dans ce domaine est souligné.

D'une manière générale, depuis l'arrivée du nouveau chef de service, il y a environ 2 ans, les équipes ont pu se renforcer et la collaboration avec le service du patrimoine bâti (qui dispose également d'un nouveau chef de Service) s'est largement renforcée. La situation est bien améliorée par rapport aux difficultés connues il y a quelques années

31 et 34 Charges de biens, services, autres ch. d'exploit.

Les budgets sont impactés de manière importante par les variations des charges d'énergie. Au budget 2026, la baisse des coûts de l'énergie projetée est budgétée.

De nouveaux contrats d'entretiens sont passés, notamment pour les bâtiments du collège des Parcs.

Le travail de clarification et de précision se poursuit, notamment au budget 2026, par la séparation des charges d'entretien et de rénovation.

43 Revenus divers

La perte de recettes, compensée par une diminution équivalente des charges de personnel, marque le transfert définitif de l'architecte responsable de l'assainissement du PF au Service du patrimoine bâti.

44 et 49 Recettes

Les recettes sont principalement impactées à la hausse (près de 3 millions supplémentaires) au budget 2026 par la refacturation à l'éorén de la mise à disposition des collèges et salles de sports des Parcs ainsi que des facturations internes pour l'utilisation de surfaces dans des locaux

communaux par les structures parascolaires (Parcs, Ste-Hélène, notamment)

165.00 Chauffage à distance

Avec la nouvelle tarification, la Commune arrive désormais à assurer que l'entité soit autoporteuse et à faire une attribution à la réserve dédiée.

Office des domaines

L'Office des domaines est transféré depuis le Service de l'environnement.

Il comporte 4 personnes pour 2.9 EPT qui assurent la gestion de l'ensemble des terrains (presque exclusivement du PF), notamment les domaines agricoles et viticoles ainsi que tous les droits de superficie.

La déléguée aux affaires foncières appuie le Conseil communal dans la stratégie et les opérations foncières. Un des enjeux actuels est, dans les communes de Peseux et Corcelles, le rachat des chemins privés et les infrastructures souterraines liées afin de les intégrer dans le domaine public pour en faciliter la gestion, le développement et l'entretien. Un obstacle à ses réalisations se situe dans le prix de rachat de 25.-/m2 qui est considéré comme très faible par rapport à la valeur générale des terrains.

L'office cherche à préciser et clarifier les opérations en cours de remaniement parcellaire avant le changement du système informatique cantonal.

123.00 Domaines (et affaires foncières)

34 Charges financières

En traitant essentiellement des bâtiments agricoles, le rendement attendu est inférieur à celui obtenu pour du logement. Au budget 2026, les budgets d'entretien sont diminués, une partie des travaux à venir pouvant être financés par le crédit d'assainissement du PF.

34393.01 Impôts et taxes

Il est difficile d'estimer les charges ou recettes sur les acquisitions. En 2026, aucun achat prévu. La question de l'application du droit de préemption, et les conséquences de la décision du tribunal cantonal dans le cas de Pury 2 sont discutées. Il est mentionné la difficulté désormais

pour les communes d'acquérir des bâtiments hors d'un projet de sauvegarde patrimoniale avérée et/ou pour une utilisation propre.

34414.00 Réévaluation des bâtiments PF

Perte de valeur liée à la mise à 0 au bilan du bâtiment de Verger-rond, que la Ville souhaite vendre (montant correspondant à sa valeur au bilan actuelle). Perte compensée par les revenus des ventes sous 44114.00 (qui comprennent les ventes de biens présentés dans le rapport sur la stratégie immobilière).

Remarque : dans les recettes sont intégrées l'ensemble des ventes prévues. La mise à 0 des valeurs au bilan de ces biens n'est par contre pas intégrée au projet de budget 2026.

Caves de la Ville

122.00 Caves de la Ville

Après la réorganisation, l'objectif est de pouvoir vendre le vin acheté au prestataire retenu et de promouvoir les produits du terroir au travers de diverses manifestations. L'intégration des caves à l'Office des domaines dans le service de la gérance permet d'assurer la continuité de la prestation, notamment en cas d'absence (suppléance).

Des recettes supplémentaires, imputations internes, sont intégrées dans le budget 2026 pour tenir compte de l'utilisation du vin des caves par les services dans leurs manifestations et événements.

L'année 2024, dont les récoltes ont été moindres, aura un impact dans les comptes 2025. L'année 2025 sera également impactée par la baisse générale des chiffres d'affaires du domaine.

Sont mentionnées les difficultés de trouver des débouchés de ventes nouveaux et les problématiques et moyens d'action liés aux manifestations soutenues par la Ville, mais qui n'offrent pas de vin de la Ville dans leur assortiment.

Un projet de rénovation du bâtiment abritant les caves de la Ville, proposant notamment un caveau de dégustation, mais aussi des locaux pour la conservation des archives, devrait être présenté en 2026. Le modèle d'affaire d'un tel caveau est en construction de même que les liens souhaitables avec l'Hôtel du Peyrou.

Pour rappel, une commission est établie pour déguster les vins et évaluer le nouveau modèle des Caves de la Ville (intégrant du personnel communal, des professionnel-l-es ainsi que le-la président-e du Conseil général).

Service du patrimoine bâti

119.02 Patrimoine bâti

Les missions du Service sont d'assainir, notamment du point de vue énergétique, et d'assurer l'entretien lourd du patrimoine immobilier.

Le Service assure également les projets de développement du patrimoine administratif permettant de répondre aux besoins des utilisateurs internes et externes (nouvelles constructions et/ou transformations).

30 Charges de personnel

Le Service est aujourd'hui pratiquement au complet et fonctionne à satisfaction.

Le budget 2026 est marqué par l'engagement d'un EPT architecte qui est mis à disposition du service de la gérance pour l'assainissement du PF. Il reste cependant au budget du SPB.

33 Amortissements du patrimoine administratif

L'augmentation des amortissements du PA témoigne des projets lancés et réalisés ces derniers temps, notamment en lien avec les crédits-cadres pour l'assainissement énergétique. Le processus est aujourd'hui bien enclenché avec des études et des travaux qui s'enchaînent bien.

Un nouveau crédit-cadre, intégrant un point de situation sur l'état d'avancement des projets en cours, sera soumis au Conseil général durant l'année 2026.

Les discussions portent sur les entretiens réalisés. La différence d'approche entre PA, souvent historique et sur lequel un accent d'efficience énergétique est apporté et PF, qui doit permettre d'améliorer la rentabilité du parc tout en maintenant un politique de mixité et d'accessibilité, est soulignée. En conclusion, il est constaté que seule une approche au cas par cas est possible en fonction des opportunités données d'un bâtiment. Sont notamment évoqués les travaux d'assainissement des bâtiments du giron communal et les possibilités de

mutualisation et de rentabilité avec les productions et autoconsommations d'électricité à l'échelle de quartiers ou de la commune (Ville) par regroupement de consommateurs propre (RPC) ou communauté électrique locale (CEL).

La pertinence de la présence d'un spécialiste en énergie, en interne du SPB est relevée.

44434.00 Adaptation de bâtim. PF aux val. marchandes

La méthode de réévaluation du PF est retravaillée en lien avec le contrôleur des finances, l'organe de révision et le service des finances afin de lisser le pic résultant d'une réévaluation périodique (tous les 5 ans selon la pratique actuelle). Au budget 2026, un montant de 2 millions est inscrit pour cette année concernant l'entretien lourd du PA.

Planification des investissements

La planification des investissements du PA et du PF est présentée en détail par le service. Les commissaires remercient les intervenant-e-s pour les informations très complètes transmises.

La discussion porte notamment sur les interventions prévues sur l'îlot des Halles, cœur du Centre-Ville historique. Une information aux commerçants et à la population est prévue en début d'année prochaine.

Les projets des bâtiments des Jeunes-Rives sont également évoqués, soulignant la qualité du travail réalisé et l'attrait du site. Les premiers retours d'appels à candidatures pour l'exploitation du restaurant sont très encourageants au vu de la qualité et la diversité des dossiers reçus.

Les commissaires s'interrogent sur l'absence de budget dédié à la réalisation d'une salle triple sur le site de la Riveraine. Le projet est aujourd'hui entre les mains du Canton, qui doit se positionner, voire faire de nouvelles propositions. Les incertitudes à ce stade liées à la gouvernance d'un tel projet, son programme définitif et sa temporalité ne permettent pas d'inscrire un montant et un horizon crédible. A noter qu'en parallèle, le projet d'une salle de sport triple sur l'anneau d'athlétisme à Colombier avance dans ses études ainsi que le projet d'une salle double attenante au collège des Coteaux.

Les 2 projets d'arrêtés, dont les montants sont identiques à ceux de l'année 2025, sont préavisés favorablement par les commissaires.

Projet IV : 2 millions pour les dépenses d'entretien lourd du PA.

Projet III : art.2 : 350'000 imprévus de l'année en cours.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE III

Dicastère des finances, de l'économie,
des affaires sociales et de la population

La sous-commission financière III, composée de Mme Marie-Line Egger, MM. Camille Gonseth et Flavio Principi, rapporteur, s'est réunie le 19 novembre 2025 en présence de M. Jonathan Gretillat, conseiller communal responsable du dicastère FEAP, pour examiner le budget 2026. Ont également participé à cette séance : pour les finances M. Anthony Cour, chef du service des finances ; pour l'économie Mme Caroline Juillerat, déléguée à l'économie et aux commerces ; pour le tourisme Mme Lena Brina, déléguée au tourisme ; pour le domaine public Mme Vanessa Schneider, cheffe de l'office du domaine public ; pour l'action sociale M. Frédéric Richter, chef du service de l'action sociale et Mme Nives Faggiani, responsable financière du service et responsable du guichet ACCORD ; pour le SEPOQUA M. Bertrand Cottier, chef de service et Mme Montserrat Canete, cheffe de l'office des cimetières ainsi que M. Samuel Monbaron, secrétaire général du dicastère FEAP.

Discussion générale

Les commissaires adressent leurs remerciements pour le travail réalisé dans l'élaboration du budget 2026. Un-e commissaire relève le véritable effort qui est mené pour mettre les charges et produits en adéquation. La lisibilité du budget 2026 est remarquable.

Parmi les questions générales, le thème du délai de carence est abordé. Un-e commissaire souhaite savoir comment il s'applique dans les différents services et à quels services ou fonctions il ne s'appliquerait pas.

Le responsable de dicastère explique qu'une directive d'application est en cours de finalisation. Ce sera du cas par cas selon les postes en lien avec la sécurité de la délivrance de la prestation pour la population et non avec certains services ou domaines d'activités spécifiques. Outre pour les besoins légaux (p. ex. effectifs au parascolaire ou ambulanciers), le besoin d'éventuelles exceptions devra être objectivé par les services dans les demandes d'exemption du délai de carence.

Un-e commissaire demande sous quelle nature est comptabilisé le délai de carence. Au budget, le délai de carence est comptabilisé de façon centralisée au SRH (entité 107.00) dans la même nature que l'écart statistique (nature 30990.99). Les détails relatifs à la mise en place du délai de carence seront traités dans le cadre de la sous-commission financière V.

De manière générale, les mesures d'économie sont saluées par les commissaires, notant que de très nombreuses baisses de charges, parfois sur des petits montants, sont réalisées.

Le responsable de dicastère précise qu'une large adhésion est recherchée au vu de la situation financière compliquée de la Ville. Il rappelle que les différentes mesures d'économies sont généralement signalées dans les commentaires, bien que tous les services ne les ont pas systématiquement identifiées.

Les économies structurelles portent sur des natures sur lesquelles les services ont un impact direct (p. ex. prestations de tiers ou mobilier). Les natures concernées sont principalement dans les groupes 31 et 34. Pour le groupe 30, le délai de carence est l'élément principal à relever et, comme indiqué ci-dessus, est centralisé sous l'entité 107.00 au SRH.

La planification financière implique de poursuivre l'intensification des mesures d'économies les prochaines années, en particulier en déployant les mesures prévues dans le programme REMO tel que présenté à la Commission financière.

169.00 Droits politiques

3010001 Salaires personnel administratif et exploitation

Le nouveau montant budgété dans cette nature concerne les heures du personnel administratif volontaire pour les votations.

3030009 Autres indemnités pour travailleurs temp.

En l'absence d'élection en 2026, il n'y a pas de montant budgété dans cette nature qui comprend les jetons de présence des citoyennes et citoyens lors des dépouillements. Aucun jeton de présence n'est en effet prévu pour les votations.

3130001 Prestations de services de tiers

Cette rubrique porte sur l'affichage politique. Une partie de ce montant est compensée conformément à la concession d'affichage par le revenu budgété au 4309009.

148.00 Développement de l'agglomération

3130004 Cotisations

L'évolution des charges est proportionnelle à l'évolution de la population.

3320000 Amort. planifiées, immo. incorporelles

La suppression des amortissements fait suite à la fin de l'amortissement de l'investissement relatif au crédit fusion.

155.00 Secrétariat général

3624000 Subv. compens. charges entrepr. publiques

La subvention de 40'000 francs à l'institut suisse de police (ISP) est déplacée au dicastère de la sécurité. A noter que l'ISP a son siège à Neuchâtel et bénéficie de subventions de la Ville et de l'Etat.

Finances

103.01 Finances

Les enjeux principaux au sein du service des finances concernent les évaluations relatives à la fiscalité et à la modification du RCF concernant les investissements des domaines autoporteurs, la gestion de la dette et enfin les mesures d'économies à ancrer dans le temps.

Une transformation du service, entamée en septembre 2024, est à présent à consolider. Aujourd'hui, la mission du service a évolué avec plus de transversalité et de gestion financière. Un accent particulier est mis sur le développement de la collaboration et de l'accompagnement des services.

Pour 2026, un montant de 15'000 francs est prévu pour un travail au sein du service afin d'accompagner la transformation.

Actuellement, la majeure partie des ressources travaille sur la « bienfacture des chiffres » et une évolution vers la gestion financière est

souhaitée. Les éléments de saisie qui n'ont pas de plus-value pourront être automatisés, en partie du moins, dans le futur. Dans sa prochaine version, Abacus propose des saisies automatiques qui seront intégrées aux processus de travail. D'autres évolutions informatiques sont envisageables, par exemple, pour les transactions bancaires. Les automatisations à venir permettront de dégager du temps pour former le personnel sur l'évolution des différents métiers.

Un-e commissaire demande quel sera l'impact au sein des services de la transformation du SFin. Il y aura d'une part un focus sur la planification de trésorerie et d'autre part la diffusion des principes et de la stratégie de gestion financière, avec comme objectifs plus de travail commun et moins de silos.

Cette évolution est souhaitée à court, moyen et long terme.

Le lancement de la réflexion a été mené en 2024 avec notamment des départs volontaires et en retraite au sein du service des Finances. En octobre 2025, le renouvellement du personnel a été finalisé avec de nouvelles compétences qui permettront la poursuite de la transformation l'année prochaine avec la réalisation des actions transformatives dès 2027.

Un-e commissaire salue l'évolution présentée du service.

Trésorerie et évolution de la dette

Un-e commissaire relève qu'il manque une appréciation des risques. Un besoin de scénarios est signalé, afin notamment de connaitre le *worst case* en cas de dégradation des taux et de la notation de la Commune.

Le responsable de dicastère répond que la dette est un point d'attention important. Un rapport sur la gestion de la dette et de la trésorerie sera présenté dès janvier à la Commission financière avec le résultat d'un important travail réalisé ces derniers mois.

Au budget, l'évolution de la dette présentée tient compte d'un taux de réalisation très important des investissements.

Risque de taux : une consolidation de la dette à long terme est réalisée avec des taux bas en comparaison historique. En effet, des taux autour de 1.5 % sont intéressants par rapport aux dernières décennies où la

moyenne se situe plutôt autour de 4 %. 10 % de la dette à court terme a été passé en dette à long terme afin de fixer les charges d'intérêt.

La ville de Zurich a souscrit récemment un emprunt à 100 ans, ce qui montre une évolution dans le même sens.

La dette et son évolution sont modélisées au SFin.

Un-e commissaire indique que le coût de la dette qui évolue peu peut cacher un risque concret en cas de remontée des taux d'intérêt ou de dégradation des conditions d'emprunt de la Ville.

Il est répondu qu'une consolidation à long terme permet de minimiser le risque et de le lisser dans le temps afin de ne pas subir des augmentations de charges trop brutes en cas d'envolée des taux.

Le tableau de l'évolution des taux de la dette à long terme (p. 41) présente les échéances en fonction des années avec le taux moyen que présentent les différentes échéances. En 2027, 60 millions de francs seront à renouveler avec un taux moyen à 0.647. Les prêteurs limitent ce qu'ils investissent dans une région géographique donnée. Les prêteurs institutionnels prêtent relativement facilement aux collectivités. Deux plateformes (dont un courtier) sont utilisées par la Ville pour faire des appels aux prêteurs.

Une diversification des sources de financement est en réflexion actuellement.

L'augmentation de la dette engendre en effet un risque sur la notation de la Ville, ce qui influence les taux d'emprunt. D'autres collectivités en situation financière plus difficile empruntent à un taux qui peut être 0.5 point plus haut que celui appliqué à la Ville. Une démarche de notation proactive de la Ville par un institut international est prévue.

La notation et le sujet de la dette seront repris plus en détail en début d'année avec la Commission financière.

RCF et Autofinancement

La modification proposée du RCF consiste en une reprise des dispositions cantonales en enlevant du calcul de l'autofinancement les investissements des domaines autoporteurs (domaines dont les charges sont couvertes par les taxes) : eaux, déchets, eaux usées (STEP) et CAD

Peseux-Corcelles. Les ports ne sont plus complètement autoporteurs conformément à une directive du service des communes.

Déchets et eaux : les taxes ont été revues récemment sur la base d'une analyse détaillée des différents coûts, ce qui permet de s'assurer que la taxe est bien calculée et couvre effectivement les charges.

D'autres investissements peuvent être retirés du calcul lorsque la preuve est donnée que les flux de trésorerie sont positifs sur 10 ans. Cela nécessite de la discipline et un suivi détaillé de l'évolution des flux.

A ce jour, aucun investissement n'entre dans cette catégorie, mais la modification proposée du RCF laisse la possibilité de le faire à l'avenir.

Un suivi des conséquences des flux de trésorerie des investissements sera ajouté aux prochains rapports de demandes de crédits.

Un-e commissaire évoque des problèmes de forme et de fond concernant la modification proposée pour le RCF :

- Sur la forme, il aurait été possible de prévenir et informer la COFI plus tôt de cette réforme réglementaire ;
- Sur le fond, par rapport à l'objectif 2033 du RCF, le fait d'enlever les autoporteurs atténue la portée de cet outil de contrôle de l'endettement de la commune, un point préoccupant car il fragilise le frein à l'endettement décidé par le Conseil Général.

Aux comptes 2024, 32.4 millions de dépenses d'investissement nettes ont été comptabilisées, soit un taux de 80 % de réalisation, ce qui est un record. La capacité d'investissement réel de la Commune est donc en tout état de cause inférieure aux prévisions budgétaires.

Pour les commissaires, la modification du RCF et le nouveau calcul est acceptable, mais pour le budget 2026, il est évoqué la possibilité de maintenir la limite du plafond d'investissements de 50 millions de francs comprenant les autoporteurs (ce qui impliquerait de diminuer les investissements PA + autoporteurs de 2'296'726 francs par rapport à ce qui est présenté actuellement au budget).

Pour le responsable de dicastère, le véritable outil de pilotage de l'endettement réside plus dans la gestion et la projection des flux de trésorerie que dans le degré d'autofinancement, car la trésorerie prend en compte le PA, le PF et les autoporteurs, alors que l'autofinancement ne tient compte que des investissements du PA.

Un-e commissaire rappelle que l'objectif lié au degré d'autofinancement décidé permet un suivi dans le temps, même s'il n'est pas sous tous ses aspects l'indicateur le plus pertinent. Il n'y a en revanche pas d'objectifs concrets et chiffrés d'assainissement concernant les flux de trésorerie.

L'autofinancement consiste en une estimation des flux de trésorerie qui permettent de financer les investissements. L'autofinancement et le degré d'autofinancement sont des indicateurs comptables MCH2 qui donnent une approche sur la capacité de financement de ses investissements d'une commune. L'autofinancement doit être considéré comme un indicateur comptable budgétaire.

103.02 Impôts

Sur l'impôt des personnes physiques (IPP), l'évolution des recettes fiscales a été calculée différemment dans le budget 2026. Jusqu'ici, il était basé sur une prise en compte des évolutions de revenus des ménages et de la progression à froid.

Le constat suivant est signalé : les augmentations de revenus n'engendrent pas systématiquement des augmentations d'impôts. Après analyse approfondie, il a été constaté que les recettes fiscales réelles sont sensiblement inférieures aux évaluations de recettes fiscales des personnes physiques élaborées sur la méthode préexistante. Pour cette raison, l'évaluation des recettes budgétée pour 2026 est notablement plus faible que ce qui était prévu au budget 2025, et le même résultat devrait être vraisemblablement constaté au bouclement des comptes 2025.

La nouvelle méthode est basée sur la moyenne des revenus imposables des dernières années et prenant en compte une augmentation de la population de l'ordre de 450 habitant-e-s par an.

Dans les autres impôts (prestations en capital, impôt à la source, etc.), une estimation 2026 est à la hausse selon le service des contributions.

Concernant l'impôt sur les personnes morales, plus de 70 % des revenus de la Ville concernent des entreprises hors tissu industriel horloger et permettent d'envisager des augmentations de l'IPM en 2026 malgré une situation internationale tendue.

Une analyse des données de la population, grâce à la mise en place d'un observatoire socio-démographique basé sur l'analyse de données

statistiques, permettra de meilleures analyses de mouvements des contribuables et prévisions budgétaires à l'avenir.

Un-e commissaire relève qu'il est complexe de pouvoir disposer de données desquelles des conclusions peuvent être tirées en interprétant clairement les corrélations et causalités. A priori, cela nécessiterait d'utiliser des modèles économétriques adéquats.

La modification de la péréquation de l'IPM faisant suite au modèle d'écrêtage en vigueur pour l'exercice 2024 et 2025 a été prise en compte dans le budget 2026. Toutes les recettes fiscales sont dorénavant dans les natures comptables usuelles (identiques aux comptes 2023). Le groupe de travail intercommunal auquel la ville a directement contribué a pu modéliser les différents scénarios. En prenant en compte, l'entier des effets sur les recettes des personnes morales, le modèle choisi est légèrement meilleur que le modèle d'écrêtage, mais reste toutefois en dessous d'une situation sans aucune modification (régime avant 2024). La réserve de lissage n'est pas calculée au budget au vu des inconnues sur les mécanismes de mise en œuvre (les seuils devant encore être définis et arrêtés par le Conseil d'Etat en discussion/consultation avec l'ACN)

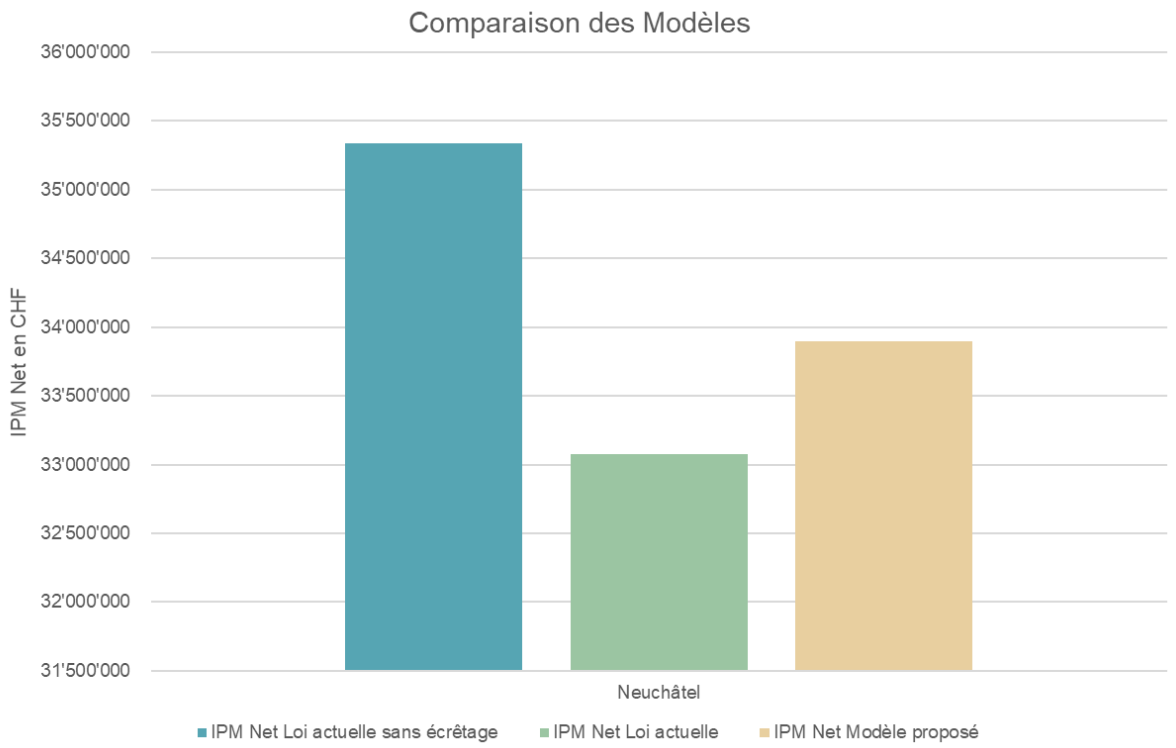

Investissements

A la question d'un-e commissaire, il est précisé que les investissements sans numéro dans le plan financier des investissements sont ceux qu'il reste à solliciter au CG ou qui font partie de crédits-cadres dont les crédits d'objets n'ont pas encore été ouverts. Dans le détail, voici les éléments par nature :

sur crédits à solliciter	**15'320'000**
Assainissement énergétique	5'549'000
Rénovations lourdes courantes	2'000'000
Rénovations Ecoles et Musées	500'000
Sécurité et Protection	1'543'000
Crédits pour imprévus	1'350'000
Développement territorial	2'288'000
Cimetières	1'000'000
Sports (éclairage et étude Riveraine)	1'010'000
Autres crédits	80'000

Economie, domaine public et tourisme

108.00 Economie

Les mesures d'économie du budget 2026 impactent divers événements en lien avec les acteurs économiques.

Dans les charges, la location de surfaces commerciales par la Ville a été ajoutée dans l'idée de développer un ou des projets de concept stores et de boutiques éphémères (p. 153, rubrique 34), ces montants sont compensés par des revenus de sous-location équivalents (p. 154, revenus financiers), l'objectif étant de réaliser un projet autofinancé, pour un total de 150'000 francs.

3636000 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Le soutien au Neuchâtel Junior College est transféré du dicastère de l'économie au FFSS (pour un montant de 50'000 francs) et 20'000 francs de mesure d'économie sont réalisés. Il reste uniquement deux

subventions dans cette rubrique 36360.00, Neuchâtel Centre et Jeudi-Oui, qui sont liées toutes deux par des conventions avec la Ville.

L'Office de l'économie est constitué de deux personnes (pour un total de 1.5 EPT), la cheffe d'office et déléguée à l'économie et aux commerces et une chargée de projets.

Une discussion est menée autour de la mutation du centre-ville dans laquelle sont abordées les thématiques de la concurrence en ligne, du coût des loyers, de la baisse du pouvoir d'achat, de l'accessibilité ou encore du changement des habitudes de consommation. Il en résulte le constat d'un besoin de moyens à allouer au développement de l'attractivité du centre-ville.

Une mise en avant de Chaumont (avec plusieurs projets déployés cette année déjà) fait partie de la stratégie de promotion de la Ville pour 2026, avec le projet de mise en place d'une torrée communale et une recherche de fonds privés en vue de développer d'autres activités.

3635000 Subventions aux entreprises privées

Un-e commissaire est surpris des réductions des soutiens aux commerces suite aux récentes fermetures au centre-ville et le regrette. Le responsable de dicastère précise qu'il s'agit là de réductions relatives à des éléments ponctuels qui sont ceux sur lesquels la Ville a le plus de marge de manœuvre, notamment parce qu'il n'y a pas de convention, contrairement à d'autres subventions. S'il y a une baisse d'une part, elle est à mettre en perspective de nouveaux projets d'autre part, comme celui d'espace commerçants mutualisé (concept store).

Les locaux commerciaux propriété de la Commune sont actuellement tous loués.

Un-e commissaire remarque qu'au vu des mutations actuelles, des indicateurs seraient utiles, par exemple au travers d'un observatoire qui permet d'objectiver la situation.

La situation du centre-ville sera discutée en janvier en commission EAP.

147.00 Tourisme

3010001 Salaires personnel administratif et exploitation

L'internalisation de la community manager permet de passer d'1.8 à 2 EPT, compensée par une baisse de prestations de tiers.

3636000 Subventions aux organisations à but privé non lucratif

Concernant les subventions, il est rappelé que celle relative au tourisme neuchâtelois est inscrite dans la loi cantonale, et prévoit un prélèvement de 4 francs par habitant-e avec un ajout de 3 francs par habitant-e pour les communes de plus de 10'000 habitants disposant d'un office du tourisme, donc 7 francs par habitant-e pour Neuchâtel. Cela représente annuellement un montant de subvention obligatoire de plus de 315'000 francs. La subvention Jura Trois-Lacs se fonde sur une convention qui sera renouvelée en 2027.

Une subvention supplémentaire ponctuelle au Château et musée de Valangin décidée pour 2025 et 2026 est ajoutée à cette rubrique pour un montant de 20'000 francs. Elle doit notamment servir à l'association s'occupant de l'exploitation du Château de monter un projet futur pérenne, et d'augmenter le taux d'engagement de la conservatrice.

La promotion du château et musée de Valangin est intégrée dans la promotion des musées de Neuchâtel. A l'avenir, des synergies avec le fantastique seraient à développer.

Dans cette région, la valorisation touristique de la zone Valangin - gorges du Seyon – gor du Vauseyon est en réflexion au sein du dicastère.

La réduction des charges pour mesures d'économie porte notamment pour les campagnes d'affichage. La promotion des musées continue malgré cette légère baisse que la community manager permettra de compenser par des actions ciblées.

Le développement du site de Chaumont, qui se profile comme site touristique, est prévu. La première étape a été le sentier du temps avec l'ajout à venir d'installations ludiques. Une motion sur ce thème a été déposée et fera l'objet d'une réponse en 2026. L'objectif est un développement mais sans surtourisme, les accès et la capacité du site étant limités. Des discussions sont en cours avec TransN sur le renouvellement d'infrastructures du funiculaire.

Avec l'ouverture de la Tour du fantastique dans un mois, une collaboration avec tourisme neuchâtelois est en cours pour mettre en avant Neuchâtel fantastique avec les atouts que sont le NIFFF et la Tour.

En 2026 seront fêtés les 200 ans de l'usine Suchard de Serrières qui sera le point de départ d'une mise en valeur du patrimoine Suchard.

171.00 Domaine public

Au sein de l'Office du domaine public, deux enjeux principaux sont mis en exergue :

- Concession d'affichage public avec Horizon, suite à la fin de la procédure judiciaire, la convention définitive peut être adoptée et génère une augmentation des revenus (convention valable dès le 1er janvier 2026 pour 10 ans). Pour 2026, la vente des supports d'affichage à Horizon, prévue par la concession d'affichage public, apporte une recette supplémentaire.
- 0.5 EPT d'inspecteur-rice du domaine public est ajouté afin de pouvoir continuer de traiter les demandes dans le respect des délais. Actuellement, l'office est à flux tendu au vu de l'augmentation des demandes de manifestations qui sont passées de 871 en 2023 à 966 en 2024. En 2025, le nombre de manifestations est en passe de dépasser une nouvelle fois ce record.

L'office a internalisé sa facturation, qui était encore réalisée au SPS jusqu'ici, en 2025.

Un montant était dédié au raccordement aux eaux propres et usées des établissements saisonniers (comme le baraquito ou encore le kiosk'art) et le raccordement électrique du marché (bornes électriques encastrées). Ces montants ont été passés dans les investissements au budget 2026. Malgré les nouvelles infrastructures électriques fixes du marché, des bornes Viteos seront encore nécessaires ponctuellement, notamment lors des déplacements de marché.

Action sociale

Le rôle important de la Ville au niveau régional est rappelé avec notamment la CDC social qui est présidée par le responsable du dicastère de l'action sociale de notre Commune.

L’organe qui pilote la facture sociale au niveau cantonal (dont la répartition des coûts est 60 % canton - 40 % communes) est le CAAS : Conseil des autorités de l’action sociale.

La Commune paie environ 10% de la facture sociale cantonale.

Pour 2026, un point important à relever concerne le sleep-in, dont le projet-pilote se voit prolongé jusqu’à fin 2026 grâce à la prise en charge par le canton et une gestion par la Ville, le temps de permettre à un dispositif pérenne d’être élaboré pour la suite. Pour l’année 2026, un coût de 600'000 francs est prévu (voir p. 159) consistant principalement en des coûts fixes (i.e. personnes engagées), mais une contribution équivalente de l’Etat de 600'000 francs est également inscrite au budget (compte 4611000). Le travail interne de coordination et suivi du projet n’est pas compensé mais toutes les charges propres du sleep-in sont payées.

Dans le projet pilote initial de février à juin 2025, le sleep-in a hébergé 215 personnes pour 1350 nuitées, ce qui atteste du besoin. Depuis la réouverture au 1er septembre 2025 (seconde phase), 104 personnes pour 1043 nuitées ont déjà été accueillies.

Ce projet fonctionne et répond à un besoin réel. Un rapport d’information du Conseil communal au Conseil général est prévu en 2026.

Une rencontre avec le voisinage a eu lieu faisant suite à une pétition concernant la localisation à la Rosière. Ces portes ouvertes ont été organisées pour discuter du projet avec la population en présence du personnel concerné. Il était important d’aller au contact de la population, d’être à l’écoute et de répondre aux questions.

En 2026, il n’y aura pas de fermeture du sleep-in en été contrairement à 2025.

Avec le sleep-in, une problématique peu connue dans notre région sur le sans-abrisme est ainsi visibilisée.

Un groupe de travail donne des retours réguliers aux autorités concernées.

Des félicitations des commissaires sont adressées sur ce projet.

Dans un autre domaine, le rapport du Conseil d’Etat pouvoir d’achat et le contre-projet seront importants dans l’avenir avec des conséquences financières potentiellement importantes sur les communes.

Le service de l'action sociale dispose d'un budget de 30 millions de francs de charges, dont 22.8 millions de francs concernent la facture sociale (p. 158). Le budget du service est donc très impacté par la facture sociale, sans maîtrise directe par la Ville. Dans les autres charges, l'essentiel concerne les charges de personnel. Il y a donc peu de marge de manœuvre en termes de maitrise des charges au sein du service.

En p.156, l'augmentation de 1.271 million de francs est liée principalement à l'évolution de la facture sociale ainsi qu'à l'augmentation d'1.8 EPT au GSR (EG 110.00) dont 1 EPT au guichet ACCORD et 0.8 EPT à la réception et l'administration. Les besoins en personnel du service évoluent peu dans le temps, mais au vu de l'augmentation des demandes de prestations sociales, notamment des demandes de subsides, un renforcement s'est révélé nécessaire.

Des difficultés de maintien des délais au niveau des autres administrations concernant par exemple les bourses, les subsides maladie ou les prestations complémentaires sont signalées avec des retards de 4 à 6 mois qui sont fréquents.

Les front desks sont très exposés avec ces difficultés, notamment pour contenir les réclamations des demandeurs.

Le parcours d'une demande d'aide sociale est long et complexe avec un manque de filtres et des possibilités d'amélioration d'efficience à l'avenir.

Le questionnement de la lourdeur actuelle des demandes de prestations sociales (DPS) est salué.

Ces problématiques sont remontées au niveau cantonal en vue d'améliorer le dispositif actuel.

Plusieurs services du canton vivent les mêmes difficultés.

Des mesures d'économie à hauteur de 29'000 francs au sein du service ont été proposées conformément aux consignes liées au budget.

La marge de manœuvre du service diminue avec peu de possibilités de baisses de charges encore possibles dans le futur au niveau des BSM.

110.00 Guichet social régional

En p.158, une erreur est à signaler dans le commentaire relatif aux charges de transfert, le montant correct étant de 22'797'000 francs.

Un-e commissaire demande quelles charges de personnel vont dans quelle entité ?

Au 110.00 est comptabilisé tout ce qui est administratif, la comptabilité, le secrétariat et des cadres du service.

Au 111.00 sont comptabilisés les assistant-e-s sociales et sociaux et le travailleur social de proximité.

Au 112.00, le personnel de l'agence AVS/AI.

3611001 Subsides LAMAL

Les subsides LAMAL sont budgétés sur la base des informations données par le canton. Au niveau cantonal, une baisse de plus de 3 millions de francs est relevée, reportée proportionnellement sur la Ville. L'augmentation des coûts liée à l'augmentation des primes est prise en compte par l'Etat. Les projections cantonales intègrent tant les évolutions des primes que le nombre de demandes.

3611009 Aide sociale avancée par l'Etat

Suite à une demande du Conseil général, ce montant a été distingué spécifiquement.

112.00 Agence AVS / AI

Un enjeu important porte sur le rôle des agences, une partie des prestations (gestion du remboursement des frais médicaux) étant centralisées à la Caisse cantonale de compensation à présent.

Des réflexions sont menées au niveau cantonal sur la conciliation entre une possible centralisation des prestations délivrées par la Caisse cantonale de compensation et le rôle de proximité essentiel des communes.

3637000 Subventions aux personnes physiques

Dans cette rubrique, l'allocation communale aux bénéficiaires des prestations complémentaires est chiffrée à 900'000 francs et 550'000 francs concernent les subventions d'abonnements de transports publics.

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation complémentaire augmente.

4613000 Dédommagement des ass. sociales publiques

Il s'agit de la participation du canton aux frais d'agences, qui n'a pas été revu depuis très longtemps et qui est insuffisant.

134.05 Intégration sociale et professionnelle

Les hausses de charges concernent les mesures financées par l'Etat dans lesquelles les bénéficiaires peuvent être placés par les services sociaux. Il s'agit donc de charges reportées par le canton.

Service de la population et des quartiers (SEPOQUA)

Au budget 2025, une anticipation des émoluments et taxes au 1er juillet avait été budgétée, centralisée notamment au SEPOQUA, ce qui explique les importantes différences de recettes par rapport au budget précédent. En p. 165 et 167, les émoluments administratifs sont en baisse pour un montant total de 800'000 francs en lien avec ces montants budgétés globalement pour l'année en cours.

126.01 Etat civil

Deux personnes seront à intégrer en 2026 suite à un départ en retraite et une démission. Il faudra probablement les former, ce qui va induire un important défi pour délivrer les prestations.

3920000 et 3930000 imputations internes : le montant correspondant a été omis dans le budget mais sera effectivement réalisé, sans impact sur le résultat.

460200 Quotes parts revenus des communes et synd. intercom.

Il s'agit des contributions des autres communes pour l'arrondissement unique.

126.02 Contrôle des habitants

Concernant les charges d'électricité, le volume est basé sur la consommation 2024 avec le tarif 2026 annoncé en août 2025.

158.00 Accueil et quartiers

La taxe chiens est basée en référence à la loi cantonale.

L'évolution de cette taxe fait suite à une uniformisation à la hausse dans les anciennes communes.

128.00 Cimetières

4240001 Taxes d'utilisation

Correction des taxes et émoluments 2025 centralisés au SEPOQUA selon indication donnée plus haut.

Un quartier des incinérations et pour les enfants est nécessaire à Beauregard ainsi qu'un quartier d'inhumation à Peseux.

Investissements

Sur l'investissement relatif à la téléphonie intelligente, un besoin est identifié au SEPOQUA. Aujourd'hui, le service a uniquement des téléphones « simples », sans statistiques ni programme plus moderne. Informatiquement, il y a un choix entre une solution ancienne ou une nouvelle solution avec IA. Le SEPOQUA a décidé d'attendre la solution plus moderne.

L'aspect extension à la Ville de cet investissement pose le principe d'une volonté de développement de la solution en lien avec les besoins de l'administration communale dans son ensemble. Dans un premier temps, l'investissement est concentré sur le SEPOQUA.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE IV

Présidence
Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports

La sous-commission financière IV, composée de MM. Selim Gatti (rapporteur) Thomas Perret, et Benoît Zumsteg, s'est réunie le 19 novembre 2025 en présence de Mme Nicole Baur, Présidente du Conseil communal et responsable du Dicastère de la famille, de la formation, de la santé et des sports, pour examiner le budget 2026 du dicastère ainsi que des services liés à la présidence. Ont également participé à cette séance: pour la formation, Mme Florence Christe, déléguée aux écoles et M. Etienne Bourqui, secrétaire général de l'éorén; pour le Service de la famille, Mme Charlotte Nilsson, cheffe de Service et Madame Sylvie Montaufier, cheffe de l'Office finances et administration, ; pour le Service

de la Santé, Mme Aline Felber, cheffe du Centre d'orthophonie, Mme Angélick Schweizer, cheffe du Centre de santé sexuelle et Mme Brigitte Brun, déléguée aux personnes âgées et à la promotion de la santé; pour le Service des sports, M. Patrick Pollicino, chef de service.

Pour les services de la présidence, sont intervenus Mme Evelyne Zehr, vice-chancelière, MM. Daniel Veuve, Chancelier et Yannick Moser, assistant de direction, Grégoire Oguey, archiviste communal, Gilles Méroz, chef du Service juridique, Emmanuel Gehrig, chef du Service de la communication et Serge Veya, responsable du contrôle des finances.

M. Pierre Geissbühler, secrétaire général, a été présent durant l'ensemble de la séance.

Les commissaires remercient la Conseillère communale, son secrétaire général ainsi que les représentant-e-s des services pour les explications fournies ainsi que les réponses apportées aux questions posées.

Remarques générales

Le budget 2026 du dicastère et de la présidence est principalement marqué par l'augmentation des charges de l'éorén et la mise en œuvre de la LAE3 au Service de la famille. Il est également noté que malgré les économies proposées, la création de nouvelles places d'accueil permet de renforcer les prestations de la Commune.

En traitant des états financiers du dicastère et de la présidence, les commissaires ont régulièrement été informés de la difficulté de l'exercice de recherche d'économies, notamment par coupes linéaires, souvent peu pertinentes voire impossibles pour certains services. Les commissaires redoutent que le retrait progressif des moyens sans réduction parallèle des prestations ne conduise à la péjoration des prestations fournies et/ou à la dégradation des conditions de travail.

La question de l'application concrète du délai de carence imposé est aussi une préoccupation.

Présidence

Chancellerie

L'élaboration du budget 2026 a été impactée par les demandes d'économies. À ce titre, un montant d'économie de 104'000 francs par rapport à la mouture initiale du budget a ainsi pu être proposé par le service pour limiter les hausses sur divers éléments. Les économies portent notamment sur les frais de réception, le matériel de bureau, le mobilier, etc.

Pour rappel, lors de la fusion, le budget de la chancellerie, qui cumulait l'ensemble des ressources des 4 communes, disposait alors d'une certaine marge. Après les exercices successifs, le service indique que le budget 2026 a intégralement utilisé les marges de manœuvres. De nouvelles économies ne paraissent ainsi pas possibles sans péjoration ou suppression des prestations offertes.

100.01 Conseil général

31700.01 Frais de repas

Les collations du Conseil général ne seront désormais plus organisées par la Chancellerie. Un montant de compensation est budgété sous 30000.01, sous forme d'une indemnité de 7 francs par personne et par séance. Cette indemnité permet d'alléger le travail du service, tout en permettant aux commissaires d'acheter un encas convenant parfaitement à leurs goûts et sensibilités alimentaires. Les commissaires entendent le souhait de simplification de cette logistique, mais regrettent l'abandon d'une manière de faire qui leur semble pratique et adaptée.

100.07 Secrétariat

Un-e commissaire pose la question de la pertinence de document tel que le certificat de bonne vie et mœurs.

Ce type de document semble en effet anachronique. Cependant, certaines professions exigent encore de tels documents. Des réflexions sont en cours pour actualiser la pratique.

30000.01 Salaires et jetons de présence des autorités

Il s'agit des indemnités pour les membres de la Commission d'urbanisme et des commissions consultatives du Conseil communal (notamment

Commission nature et paysage). Le budget 2025 avait intégré une indexation automatique non souhaitée et les comptes 2024 ne tenaient compte que d'une partie des indemnités pour la commission nature et paysage (réorganisation du fonctionnement de la Commission).

31700.01 Frais de repas

Les repas du Conseil communal dans le cadre des séances ordinaires sont désormais à charge des Conseillères et Conseillers communaux.

31300.01 Prestations de services de tiers

Des précisions sont apportées sur l'incohérence apparente entre le commentaire stipulant un effort d'économies et l'augmentation des charges inscrites. Des économies ont été proposées (montant pour les festivités du 1er août, réduction de montants dédiés aux jumelages, etc.) mais sont compensées notamment par des transferts de charges depuis le dicastère de la Culture, en lien avec la manifestation du 1er août.

31020.00 Imprimés, publications

Comprend l'ensemble des publications dans les feuilles officielles ainsi que les différents arrêtés.

Les rapports du Conseil général sont imprimés par le Service éditique de l'Etat et imputés sous 31300.01.

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Il s'agit des montants dédiés à la coopération internationale, à la marche du 1er mars, aux Samaritains ainsi que la compensation du loyer du Centre international d'études du sport (CIES).

102.00 Archives

La fusion et d'autres impératifs ont amené à devoir renforcer les ressources de cet office. En effet, un certain retard en matière archivistique avait été accumulé et les archives des anciennes communes nécessitaient une meilleure prise en charge. De nouveaux outils en termes d'archivage numérique sont également en cours de mise en œuvre.

L'arrivée de M. Oguey a amené une dynamique très positive et une mise en valeur très appréciée du patrimoine communal.

Le renforcement des équipes a permis certaines internalisations de prestations. Dans cette optique, des synergies et des mutualisations avec la BPU se dessinent.

Parmi les prestations de services de tiers, le point principal correspond au mandat de microfilmage de sécurité des documents.

L'archivage est cadré par une loi cantonale et son règlement d'application. La question du lien avec le pôle muséal est soulevée. Il est rappelé que le pôle muséal a vocation à accueillir les collections muséales (objets et œuvres), mais pas les archives « papier » tels que conservées pour les autres services.

L'Office accepte les archives privées, mais ne fait pas de démarchage proactif. Une politique d'acquisition harmonisée a été édictée par les partenaires institutionnels du domaine.

36360.00 Subvention aux organisations privées à but non lucratif

Montant à disposition pour soutenir des projets scientifiques et/ou de mise en valeur du patrimoine.

162.00 Assemblées citoyennes

La réforme du règlement des Assemblées citoyenne, avec la fixation d'une limite au nombre de mandats citoyens déposés, devrait amener une réduction de la masse de travail de l'Administration. Il est par ailleurs souhaité d'encourager les Assemblées à développer elles-mêmes les projets plutôt que de demander, via un mandat citoyen, à l'Administration de les réaliser.

Le montant des projets réalisés ou réalisables reste inférieur au budget attribué. Le montant est donc, pragmatiquement, réduit au budget 2026. Une certaine stabilisation des montants dépensés ces prochaines années est attendue, une fois un rythme de croisière trouvé. Les projets sont très divers dans leurs réalisations (boîtes à livres, ouverture de salles de sports le dimanche, soirée cinéma, etc.).

Trois services accompagnent ces assemblées et les projets (Chancellerie, SEPOQUA et Cohésion sociale).

Certains montants initialement imputés aux assemblées citoyennes sont désormais imputés à la Chancellerie (matériel du bureau, etc.)

31051.00 Frais de réception

Volonté des Assemblées citoyenne de pouvoir bénéficier d'un apéritif en fin de séance pour des moments conviviaux

104.00 Contrôle des finances

Le mandat de révision sera octroyé pour les prochaines années à PricewaterhouseCoopers SA (PwC), sous réserve de la validation par le Conseil général. L'appel d'offres s'est fait auprès de 7 fiduciaires.

Les liens et relations avec la direction politique et le service des finances n'influent pas particulièrement la nature des contrôles réalisés par le contrôle des finances. Par contre, la volonté du nouveau chef du service des finances de clarifier et documenter les processus est saluée.

Le contrôle des finances a aussi la mission de formuler des recommandations sur l'efficience et la qualité de l'administration.

Le système de contrôle interne repose toujours sur une approche pragmatique axée sur les grands risques et les grandes masses (Finances, RH, Gérance, etc.) et passe par des matrices et points de contrôles. La structuration et la mise en place de procédures précises améliorent la qualité du suivi et des contrôles.

Les services font parfois appel au contrôle des finances pour des conseils et avis, mais en règle générale, le responsable définit son calendrier d'action pour assurer un tournus entre les entités de gestion. Il agit également en fonction des opportunités. Il ne dispose toutefois pas de compétences pour aller contrôler les entités subventionnées par la Commune.

La question du suivi des subventions versées est abordée. Il est mentionné la recommandation du contrôleur de mettre en place des conventions donnant un cadre aux subventions d'une certaine importance, valables sur plusieurs années et fixant des critères d'évaluation. Les commissaires adhèrent à cette idée.

Service juridique

106.00 Juridique

La judiciarisation de la société est largement constatée, avec une augmentation constante des affaires à traiter. Le Service traite entre 300 et 400 dossiers par année.

Les permis de construire, les marchés publics et les éventuels recours, les litiges en matière de bail à loyer, génèrent un volume de travail important du Service. Le Service apporte également un soutien pour toutes les « petites » questions qui interviennent dans la vie des services. Enfin, les questions disciplinaires ou de gestion de personnel (absence, maladie, etc.) font également partie des travaux quotidiens du Service.

Le Service compte un chef de Service, trois avocat-e-s et deux secrétaires. Une place de stage dans le cadre du brevet d'avocat est proposée chaque année.

30 Charges de personnel

Le poste d'avocat a été réévalué pour rapprocher le niveau salarial offert à celui du Canton et garantir l'attractivité de la fonction. Le remplacement d'un avocat par une avocate avec plus d'expérience explique également l'augmentation des charges salariales.

La question d'intégrer des juristes spécialisés dans les services, comme pratiqué au Canton, est évoquée. Le Service juridique n'est pas, à ce stade, en mesure de savoir si cette réflexion mérite d'être menée plus avant.

31300.01 Prestations des services de tiers

Il s'agit de la reliure de la jurisprudence.

Service de la communication

150.01 Communication

Le Service a été reconfiguré en 2025 suite au départ de la Cheffe de Service. 5.8 EPT sont intégrés dans le budget 2026.

Le Service est en charge de la rédaction du journal communal N+, des relations médias (communiqués de presse, réponses aux médias, etc.) des réseaux sociaux ou de la communication interne.

L’augmentation du budget provient notamment d’un soutien souhaité par le Conseil communal à la presse locale (traduit par une augmentation de 50'000 francs sous 31020.00) ainsi que de la mise en appel d’offre pour le contrat de distribution du journal qui générera vraisemblablement une augmentation des charges par rapport au prestataire actuel (sous 31300.05).

Pour compenser ces augmentations le nombre de parutions du journal est réduit (de 34 à 30 parutions), ce qui induit une économie de 18'500 francs (31020.00). La question de l’adéquation du média « journal » aux besoins de la population est soulevée. Il est mentionné qu’il s’agit d’un moyen qui garde toute sa raison d’être et reste très apprécié. Il offre des possibilités intéressantes pour diffuser des informations de natures très diverses et pour des publics très divers. Sa diffusion tout ménage est en principe garantie pour tous les citoyens et toutes les citoyennes de la commune. La possibilité de refuser sa réception existe, mais il est nécessaire de le mentionner sur sa boîte aux lettres. A contrario, il est possible de s’y abonner pour les non-résidents à un tarif avantageux.

Le Service est également en charge du projet de signalétique interne. Une telle signalétique a par exemple déjà été mise en place au bâtiment du Faubourg de l’Hôpital 2.

Famille, formation, santé et sports

Secrétariat général

132.01 Formation et égalité

Le budget de l’éorén a été transmis aux commissaires et explique l’évolution des charges. Il est rappelé que le montant communiqué par l’éorén est « corrigé » dans le budget de la Ville par la déviation historique connue. Ainsi, c’est environ 1% d’écart entre budgets et comptes qui est constaté et qui permet de présenter dans le budget de la Commune un montant légèrement inférieur à celui soumis au syndicat intercommunal.

La discussion est portée par le secrétaire général de l’éorén qui présente quelques éléments saillants de l’actualité de l’éorén notamment en lien avec les éléments « hors enseignement » et axé sur le soutien éducatif.

Le secrétaire général de l’éorén mentionne qu’une harmonisation des dates d’engagements et de fin de contrats a été effectuée (dorénavant les

enseignant-e-s sont engagé-e-s au 1er août et finissent au 31 juillet). Vu que les enseignant-e-s en place ont été engagés historiquement à la rentrée scolaire (autour du 15 août), la différence de 14 à 17 jours génèrera un impact sur le droit aux vacances qui représente pour l'éorén environ 2.3 millions sur les 40 prochaines années qu'il faudra payer lors de départ de personnel.

Un autre élément de droits aux vacances est mentionné : les 11 conseiller-e-s sociaux éducatifs avaient historiquement 40 jours de vacances, ce qui a été jugé non conforme à l'égalité de traitement. La mise au même niveau que l'ensemble du personnel administratif et technique (hors enseignant) est contestée et en cours de traitement au tribunal.

Est aussi soulignée la problématique de l'engagement d'assistant-e-s socio-éducatif sous contrat d'enseignant. Cet état de fait est lié à l'inadéquation entre les besoins de l'école (besoin d'éducateur-trices en soutien) et les moyens à disposition (subvention via des enveloppes d'heures d'enseignements). Pour l'éorén, l'enjeu porte actuellement sur 1.8 millions de francs de personnel socio-éducatif engagé sur des contrats d'enseignement avec des risques importants en matière de litige sur les calculs des temps de travail.

La discussion porte sur les soutiens possibles pour les cercles scolaires et les multiples modes de soutien. Seule l'enveloppe « SIT » (soutien immédiat et temporaire) permet une souplesse dans les conditions d'engagement.

La mise à l'enquête de la rénovation du collège du Mail va se faire prochainement. Une information à la population a été réalisée. Les travaux doivent commencer à l'été 2027 et finir en août 2030.

Le statut du personnel de l'éorén devra prochainement être révisé. Le Conseil intercommunal sera saisi d'un rapport entre 2027 et 2028.

La question de la répartition des charges entre communes et son mode de calcul est soulevée. Dans ce cadre, il est par ailleurs mentionné que seules les communes de l'éorén contribuent à la péréquation cantonale des charges scolaires, les autres communes du canton étant au contraire bénéficiaires de cette péréquation

Service de la famille

Le budget 2026 du Service est impacté principalement par la mise en place de la LAE3 qui génère une augmentation des charges RH compensées en partie par des recettes supplémentaires.

Pour compenser l'augmentation des charges, une analyse des prestations sur-obligatoires a été effectuée et a permis d'identifier des mesures d'économies, notamment la réduction de l'horaire d'ouverture des structures.

Les commissaires soulignent que le rapport d'information (25-017) présenté en amont du budget était nécessaire à la compréhension des mécanismes et des enjeux. La lecture du budget du Service reste toutefois complexe.

Le tableau suivant récapitule les principaux enjeux de la LAE3 et les principaux mouvements RH au budget 2026 en matière de personnel :

	Introduit au B2025	**Introduit au B2026**	**Impact total**
131.03 Préscolaire LAE3	21.16	1.35	22.51
131.04 Parascolaire LAE3	5.7	12.36	18.06
Total EPT LAE3	**26.86**	**13.71**	**40.57**
Mesures d'économies		**-15.2**	
Nouvelles places		**7.2**	
Impact sur budget 2026		**5.71**	

La principale mesure d'économie, en complément aux renoncements à renforcer les équipes de direction et d'administration, est la réduction de l'horaire d'ouverture des structures. Des solutions sont en train d'être trouvées au sein des structures d'accueil communales pour les personnes concernées par la modification de leur cadre de travail. Dans ce cadre, les commissaires posent la question de l'adéquation des ressources notamment de direction et d'administration vis-à-vis du volume de places. Le Service va observer les effets et adaptera constamment ses processus pour garantir ses prestations.

Au budget 2026, différents effets se cumulent donc : les postes validés au budget 2025 sont désormais budgétés sur 12 mois (et non plus 5 comme au budget 2025), 13.7 EPT sont ajoutés à ce budget pour mettre en place la LAE3 selon les dernières décisions cantonales, 15.2 EPT sont

économisés par diverses mesures et, enfin, de nouvelles places sont créées impliquant l'engagement de 7.2 EPT. In fine, ce sont une augmentation de 5.7 EPT qui est introduite dans le projet de budget 2026.

Malgré un personnel stable, le Service observe un volume important de mutations de personnel en lien notamment avec près d'un tiers du personnel qui est au bénéfice de contrats à durée déterminée (formation, remplacements, congés, etc.).

Cependant, le Service réussit à engager le personnel nécessaire malgré la tension sur le marché.

L'application du délai de carence dans les structures est discuté. Il est précisé que pour les fonctions d'encadrement des enfants, le taux d'encadrement doit être assuré en tout temps et qu'un délai de carence ne sera ainsi de toute manière pas applicable.

Concernant MAE, l'impact sur le budget 2026 est très limité (on reste dans ce qui était présenté au budget 2025). Au contraire, les nouvelles subventions cantonales et les nouveaux prix de facturation liés à la LAE devraient améliorer l'efficience du dispositif.

131.01 Administration

30 Charges de personnel

0.7 EPT administratif sont intégrés au budget 2026 pour assurer le suivi des 66 nouvelles places à créer.

31100.00 Achat de meubles et machines de bureau

Le montant de 135'000 francs permet l'achat de l'équipement initial pour les nouvelles places à créer.

36360.00 Subventions aux organisations à but non lucratif

La subvention halte-garderie n'est qu'une part des coûts, il y a encore 0.8 EPT supprimé au 131.03.

42600.00 Remboursement de tiers

Subventions versées à tort : Paiement rétroactif des subventions dues par les parents, après contrôle du Service. Des modifications du règlement suite à la LAE3 permettront aux communes de mieux définir les revenus à considérer dans le calcul des capacités contributives.

Ces subventions versées à tort concernent principalement les parents ayant annoncé des revenus inférieurs à la réalité. Il n'y a pour l'instant pas de « sanctions » dans de tels cas et seul le montant dû est exigé.

131.02 Contributions aux crèches

36120.00 Dédommagement communes et synd. Intercommunaux

Participations communales pour les enfants domiciliés à Neuchâtel et fréquentant une structure d'accueil communale (peu importe où dans le canton).

36140.00 Dédommagement aux entreprises publiques

Participations communales pour les enfants domiciliés à Neuchâtel fréquentant une structure d'accueil privée subventionnée dans le canton.

131.03 Accueil préscolaire

46320.00 Subventions des communes et des synd. Inter.

Fin de la subvention de la Halte-Garderie

131.04 Accueil parascolaire

Le budget est impacté d'une part par la LAE mais également par la création de 66 nouvelles places d'accueil dès la rentrée 2026.

La structure du Quai 4 a été agrandie à l'été 2025, le budget 2026 intègre le passage de 5 mois d'exploitation à 12 mois.

159.00 Cuisine communale

La différence RH provient d'une budgétisation partielle des charges RH en 2025 (2 postes n'étaient budgétés que jusqu'en été (contrat à durée déterminée), leurs contrats ont été prolongés ensuite).

Des harmonisations de tarifications ont été réalisées. (Tarif de repas unique, malgré différences de prestations (vaisselle ou non par exemple)). Les prestions sont réalisées dorénavant uniquement pour nos propres structures.

Service des sports

Le manque d'infrastructures reste un élément marquant dans le paysage sportif régional.

Le développement du sport féminin, notamment le football, accentue la pression sur les terrains. Une étude de faisabilité pour la création d'un terrain de football supplémentaire à Pierre-à-Bot a été réalisée dans le cadre du PAL ; un coût de près de 6 millions a été estimé. La discussion porte sur l'héritage historique de l'implantation des terrains actuels et des difficultés induites pour l'exploitation (accessibilités, éclatement territorial, démultiplication des infrastructures, etc.)

Le manque d'infrastructure se traduit aussi dans le domaine des piscines où le canton marque un retard important, notamment en matière de piscines couvertes.

La planification des besoins est discutée, notamment les relations et coordinations entres communes et Canton et le besoin de priorisation, voire de répartition territoriale. La Ville est constamment en demande d'une stratégie cantonale qui permettrait la vue d'ensemble des besoins et la répartition des infrastructures sportives. Le concept cantonal des sports initie cette démarche mais la stratégie en matière d'infrastructures reste faible et peu dotée financièrement au vu des enjeux. De telles stratégies existent pourtant dans la majorité des cantons voisins et il semble aujourd'hui primordial de créer une synergie entre l'Etat et les différentes communes de notre canton pour, d'une part, éviter les doublons (deux piscines proches situées dans deux communes différentes nécessitant chacune de lourds investissements par exemple) et, d'autre part, garantir que les clubs d'élite de notre canton bénéficient d'infrastructures de qualité.

Un-e commissaire souhaiterait un message programmatique plus appuyé de la part de Conseil communal sur sa vision en matière d'infrastructure, et de stratégie de soutien au sport en général, qui permettrait de renforcer sa position auprès des différents partenaires.

Il est à noter finalement que des études pour l'installation d'une salle triple supplémentaire sur le site de la Riveraine ont été effectuées et que le service soutient pleinement cette option.

141.00 Administration

La baisse des charges de BSM exigée est réalisée globalement sur l'ensemble du Service. Les marges de manœuvres sont très faibles mais un montant de 165'000 d'économies a toutefois pu être proposée.

143.01 Terrains et salles de sports

44700.00 Loyers et fermages, biens-fonds PA

Le montant est réparti dorénavant entre deux natures : 44700.00 pour les recettes liées aux buvettes et 44720.00 pour les loyers des terrains et salles.

143.03 Anneau d'athlétisme Colombier

Pas de remarque particulière

143.04 Complexe de la Maladière

31300.00 Prestations de services de tiers

Il s'agit notamment des frais de nettoyage et des contrats d'entretien. Il est précisé qu'un contrat cadre est passé avec une société spécialisée dans les équipements sportifs qui procède à un contrôle annuel des installations.

44800.00 Loyers des biens-fonds loués

La Ville et les écoles supérieures se partagent les coûts d'utilisation du complexe de la Maladière (Riveraine, Maladière, CPNE).

143.05 Stade de la Maladière

Il est précisé que le forfait pour l'utilisation du stade est adapté en cas de promotion : passage de 60'000 francs par an en Challenge League à 100'000 francs par an en Super League. Ce forfait ne représentant qu'une partie des charges induites par le stade de la Maladière, il indique un soutien clair de la Ville dans le but de soutenir la seule équipe de football du canton faisant partie de l'élite suisse.

44 Revenus financiers

Les différents revenus se composent ainsi :

44700.00 Loyers perçus pour différents locaux loués (notamment à l'ANF).

44720.00 Location du stade par Xamax, tarif selon la league (et d'autres manifestations 5000.-).

44800.00 Loyer du Lobby Bar

143.06 Stands de tir

Les procédures juridiques sont toujours en cours dans le cadre de la résiliation du bail de Chantemerle avec un effet suspensif. Les locataires actuels ont donc encore la jouissance du bien et ont réalisé des tirs.

La stratégie est de maintenir et concentrer le tir sportif et miliaire sur les stands de Peseux (des investissements sont réalisés pour remettre aux normes les lignes de tirs) et de Plaine-Roche.

144.01 Pisc. Serrières et plages Ville

Le Conseil général sera saisi d'un rapport dans le premier semestre 2026 en vue de préciser les variantes possibles pour l'avenir du site.

144.02 Piscines et plage du Nid-du-Crô

Le montant présenté dans les charges RH présente l'EPT engagé pour répondre aux inconvénients de service (compensation en temps) déduit des montants déjà au budget 2025 permettant de rémunérer le travail hors de l'horaire standard.

Les jeunes du Red-Fish doivent payer un abonnement pour leurs entrées. La question de l'égalité de traitement vis-à-vis de la gratuité accordée aux juniors d'autres disciplines est évoquée. Il est rappelé qu'aujourd'hui, une convention fixe les modalités de collaboration entre le Red-Fish et la Ville. Cette convention doit être revue lors des travaux de rénovation.

145.00 Patinoires

Pas de remarque particulière

Service de la Santé

109.01 Centre de santé sexuelle

L'augmentation des consultations continue en 2025 et semble atteindre le maximum des capacités du centre. Des priorisations sont réalisées depuis le printemps et une limitation des heures dédiées aux dépistages est mise

en place pour garder des plages suffisantes pour les questions liées à la prévention des grossesses non-désirées, aux IG et autres urgences. Les situations de violences sexuelles augmentent également de manière inquiétante. Le renforcement du dispositif cantonal est encourageant et des synergies et/ou financements particuliers pourraient être envisageables.

En matière de financement, les démarches réalisées auprès des communes utilisatrices ont porté leurs fruits : 9 communes ont accepté de participer au financement du Centre, 4 sont encore en cours de discussions et 1 a refusé.

Les discussions avec le Canton se poursuivent pour préciser de nouvelles méthodes de financement du domaine. Les CDC santé et sociale seront associées aux réflexions.

En 2026, des projets d'information sur les alternatives à la contraception non hormonale ou les possibilités d'avortement à domicile sont proposées en collaboration avec le service de gynécologie et obstétrique du RHNe. De même qu'une participation aux journées européennes francophones sur les contraceptions dites masculines.

36370.00 Subvention aux personnes physiques

Montant budgété pour aider les personnes.

La subvention versée jusqu'ici au projet PASS (maintenant Thays) de Médecins du monde pour la prévention dans le domaine du travail du sexe a été transférée dans cette nature. Le soutien à projet se fait principalement en nature ou sous d'autres formes.

109.02 Centre d'orthophonie

Dès le 1er janvier 2025, une modification des tarifs de l'orthophonie est entrée en vigueur (adaptation au coût de la vie). Le passage de 120 à 130.-/heure de traitement permet une amélioration des recettes dès les comptes 2025 mais n'est intégrée pleinement au budget que depuis 2026.

Ouverture d'une permanence à Peseux depuis le mois d'août 2025. 0.5 EPT ont été transféré de Neuchâtel vers Peseux (pas de dotation supplémentaire). L'horaire de la permanence s'est très vite rempli, et une large partie des enfants domiciliés à Peseux peuvent désormais bénéficier d'un traitement proche de leur domicile/école.

Les listes d'attentes diminuent suite au renforcement de l'équipe depuis l'année dernière. Aujourd'hui 4-5 mois d'attente sont constatés, contre 10 à 12 mois une année auparavant.

Les consultations-conseils se développent et rencontre du succès auprès des parents. Ces derniers reçoivent conseils et information avant la réalisation d'un bilan et la suite du processus s'en voit accélérer.

La mise en place de groupes thérapeutiques présente aussi des résultats très positifs.

Des projets pilotes dans des classes sont également proposés afin de faciliter le dépistage et la prévention des troubles.

La GED se concrétise et sera mis en production ces prochaines semaines.

109.04 Délégué(e) aux personnes âgées et à la promotion de la santé

La stratégie de mise en place d'actions dans les quartiers se poursuit, les cafés-rencontre se développent de même que les balades diagnostiques.

Les campagnes d'information auprès des séniors et des associations constituent aussi une part des actions de la déléguée tout comme la concrétisation du « réflexe senior » dans l'administration. L'exemple des Jeunes Rives pour lequel la déléguée est consultée sur les aménagements pour seniors est mentionné.

La déléguée recherche régulièrement des financements via des appels à projets.

Les commissaires soulignent l'importance de ces actions de terrain, cohérentes avec les compétences communales.

Il est discuté de la planification générale, notamment en matière d'appartements avec encadrement. Il est précisé qu'il s'agit principalement de projets privés, et que les marges de manœuvre de la commune se situent davantage dans nos outils de planification territoriale pour garantir que nous répondons aux objectifs cantonaux. Cette relation entre création d'un habitat adapté qui permet de rester à domicile le plus longtemps possible et un espace public permettant de se déplacer et participer à la vie sociale est un axe important des concepts de santé actuel.

31300.01 Prestations de service de tiers

Comprend l'ensemble des coûts liés aux divers projets initiés ou soutenus (Noël des prestations complémentaires, journées des ainées, accueil des nouveaux retraités, divers cours à l'attention des seniors, projet Win 3, etc.)

31320.00 honoraires de conseillers externes et experts

Il s'agit des honoraires de l'association Mobilité piétonne pour la tenue des balades diagnostiques.

RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION FINANCIERE V

Dicastère de la culture, de la cohésion sociale,
de l'intégration et des ressources humaines

La sous-commission financière V, composée de M. Jari Correvon, Mme Laurence Castillon (rapporteure) et M. Philippe Loup, s'est réunie le 14 novembre 2025 en présence de Mme Julie Courcier Delafontaine, conseillère communale, responsable du Dicastère culture, cohésion sociale, intégration et ressources humaines pour examiner le budget 2026.

Ont également participé à cette séance les responsables des services suivants : Mme Gaëlle Métrailler et Mme Marianne de Reynier Nevsky (culture), Mme Chantal Lafontant Vallotton, M. Laurent Langer et Mme Mélanie Tissot (Musée d'art et d'histoire), M. Ludovic Maggioni (Muséum d'histoire naturelle), Mme Aurélie Carré (Musée d'ethnographie), Mme Luana di Trapani et M. Massimo Grangier (cohésion sociale), M. Johnny Cruz et Mme Anna Rita Da Conceição Costa (ressources humaines) et M. Baptiste Hunkeler (secrétariat général).

Les commissaires remercient la conseillère communale et les cadres du dicastère CCRH pour leurs présentations et disponibilité à répondre aux questions.

Remarques générales

Le budget 2026 est le premier budget entièrement construit par les nouvelles Autorités de la période administrative 2024-2028. Il se situe dans la continuité pour le dicastère CCRH, tout en préparant les défis de

ces prochaines années (projet Collège Latin ; système d'information des ressources humaines ; politique jeunesse, etc.). Certaines mesures d'efficience permettent de réduire les charges dans le budget, en particulier l'instauration d'un délai de carence de trois mois (cf. chapitre ressources humaines).

Culture, cohésion sociale, intégration et ressources humaines

Secrétariat général

Le budget 2026 du Secrétariat général est stable, avec des mesures d'efficience dans le budget RH (groupe 30 – renonciation à un poste de stagiaire) et les biens, services et charges d'exploitation (groupe 31).

31300.01 Prestations de services de tiers

L'année 2024 était particulière (env. 20'000 aux comptes), car le changement de législature a diminué le besoin pour cette rubrique. A titre de comparaison, en 2023, le montant était d'env. 50'000 francs. Par mesure d'économie, le budget pour cette rubrique passera de 50'000 francs en 2025 à 40'000 francs en 2026.

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Jusqu'en 2024, le budget pour cette rubrique se montait à 100'000 francs. Depuis 2025, 25'000 francs de subvention à la Fondation des Rochettes, précédemment budgétés au Dicastère FFSS, ont été transférés au secrétariat général CCRH.

105.00 Informatique

Le budget de cette entité de gestion se construit en reflet des projets des autres services. En effet, les besoins informatiques, qu'il s'agisse de renouvellement de postes, de nouveaux postes ou de projets informatiques, sont centralisés ici.

Depuis le début de l'année 2025, des travaux pour la création d'une gestion électronique des documents (GED) ont été lancés. Plusieurs services et dicastères sont impliqués dans ce projet, qui touchera à terme toute l'administration. Le but est de doter l'administration communale d'un outil moderne qui permette de gérer et d'organiser des documents de manière électronique. Il s'agit d'un pas important pour la digitalisation non

seulement des documents, mais également des processus. Ce projet s'étendra sur plusieurs années, et une demande de crédit au Conseil général sera nécessaire. La première étape concerne la mise en place d'un plan d'archivage.

Un projet important en lien avec les ressources humaines est l'instauration d'un système d'information des ressources humaines (SIRH), qui figure à la planification des investissements.

Chaque projet informatique doit être coordonné avec le Service informatique de l'entité neuchâteloise (SIEN). Cette coordination, sur laquelle la Ville n'a qu'un contrôle restreint, constitue un défi important et nécessite une priorisation des demandes.

31130.00 Achats de matériel informatique

Il s'agit non seulement du renouvellement des postes informatiques, mais également de l'équipement de nouveaux espaces. Le montant consacré au renouvellement peut varier d'une année à l'autre en fonction de l'obsolescence et des conditions de maintenance du SIEN. Pour 2026, ce montant s'explique notamment par l'équipement massif des collaborateurs-rices en ordinateurs portables lors de la crise covid (télétravail) il y a 5 ans. A noter que par soucis d'économie et d'écologie, la durée de de maintenance des outils informatiques a été poussée à 6 ans au lieu des 5 ans qui prévalent normalement.

168.00 Développement technologique

Pour des raisons de simplification, cette entité de gestion disparaitra à terme, car elle est redondante par rapport à l'entité de gestion 105.00 – Informatique.

Service de la culture

Les subventions régulières et ponctuelles pour le soutien à la scène culturelle locale sont stables pour 2026. Les besoins en termes de juste rémunération des actrices et acteurs culturel-le-s sont cependant immenses et il est difficile d'y répondre pleinement. La scène émergente est fragile.

L'année 2026 marque la suite des travaux du Collège latin. Il s'agit d'un projet prioritaire pour le Service. Le bâtiment a fini d'être vidé le 14 novembre 2025 et une bibliothèque provisoire, nommée *Petite BPU*

fonctionne depuis le 3 novembre 2025 à la rue St-Maurice 4, permettant à chacun-e de bénéficier des services de la Bibliothèque pendant les travaux. Les travaux de rénovation-transformation commencent le 17 novembre. Le personnel de la BPU a, quant à lui, été délocalisé à Beauregard en octobre 2025.

La réouverture du bâtiment est prévue en 2028. Le planning et le budget définis sont respectés.

Le concours pour le pourcent culturel a été lancé et le lauréat sera désigné en avril 2026.

Le projet de rénovation du Collège latin demande un investissement humain très important pour le Service de la culture.

Le dernier rapport sur la politique culturelle datant de 2020, le Service de la culture planche actuellement sur un nouveau rapport d'information, qui sera soumis au Conseil général en 2026. Une démarche participative sera mise en place. En février 2026, un sondage à la population sera effectué. Un bilan du rapport de 2020 fera partie intégrante du nouveau rapport.

136.00 Médiation culturelle

La médiation culturelle intensifiera en 2026 la médiation scolaire, avec des visites plus régulières des élèves dans les institutions culturelles de la Ville. Cela se fait en étroite collaboration avec l'EOREN et vise à proposer une visite par institution muséale par année aux élèves de la ville. Ces actions répondent à l'interpellation no 22-605 du groupe VPS intitulée : « Comment promouvoir la culture et sensibiliser les plus jeunes aux questions environnementales à travers un programme annuel de sorties scolaires ? ».

31300.01 Prestations de services de tiers

Cette rubrique comprend les guides sur appel ; l'augmentation au budget de 5'500 (2025) à 10'500 francs (2026) est due à l'intensification des visites guidées pour les écoles.

Musées

En guise de rappel, les Musées de la Ville, pour leurs expositions, travaillent selon le système des enveloppes quadriennales. Il s'agit d'une enveloppe « ouverte pour quatre ans » que chaque institution peut utiliser

de manière non-linéaire entre les années. Cette enveloppe est budgétée dans les rubriques 31990.00 - Autres charges d'exploitation - de chaque entité, mais dépensées dans d'autres rubriques (notamment 31010.01, 31020.00 et 31300.01). Cette flexibilité permet de saisir les opportunités et de lisser le travail sur quatre ans.

L'année 2026 constitue la première année de la nouvelle enveloppe quadriennale 2026-2029. Malgré l'augmentation du coûts des expositions, la situation financière de la Ville n'a pas permis d'augmenter cette enveloppe depuis plus de dix ans. Elle fait l'objet d'un arrêté spécifique soumis au Conseil général avec le budget. Cependant, les frais de fonctionnement ne font pas partie de l'enveloppe quadriennale, ce qui a permis un rayonnement exceptionnel de nos musées avec de nombreux prix remportés.

La sous-commission est sensibilisée à ce qui est compris dans les enveloppes quadriennales (honoraires, communication, matériel, etc.). L'enveloppe permet également d'engager du personnel temporaire (cf. par exemple le MahN – 137.00).

Les produits des locations des expositions des musées à d'autres musées entrent dans les comptes de fonctionnement *habituels* du musée, et non dans l'enveloppe quadriennale.

Il est souligné que l'art. 7 du projet V d'arrêté, qui mentionne les revenus liés aux expositions, comprend aussi bien des subventions publiques que des soutiens privés. Ces montants varient énormément d'un projet à l'autre. Il est souligné que certains soutiens paient directement des prestations, qui ne sont pas visibles dans les comptes de fonctionnement des musées (une publication par exemple). Les associations d'ami-e-s de chaque musée font aussi un travail important de recherche de fonds et d'acquisitions d'objets. L'art. 7 ne concerne pas les entrées payantes, qui sont intégrées dans le budget de fonctionnement ordinaire des musées.

La réglementation financière est la même pour les enveloppes quadriennales que pour les budgets de fonctionnement (compétence financière selon fonction).

Concernant le pôle muséal, il est prévu que tous les musées, à l'exception de divers ensembles d'objets du MahN, finissent leur déménagement en 2026. Cela permettra une pleine exploitation du site sur l'entier de l'année.

Cela engendre d'importants changements sur l'entité de gestion 135.00 – Dépôt et production d'expositions.

Concernant la comptabilisation des entrées payantes, il est souligné qu'elles sont comptabilisées différemment (taxes d'utilisation ou émoluments administratifs) suivant les musées. Une harmonisation sera faite.

Toujours concernant les entrées, la Neuchâtel Tourist Card rencontre un vif succès. Lors de l'utilisation de cette carte dans un musée, ce dernier refacture à un tarif préférentiel l'entrée à Neuchâtel Tourisme.

Musée d'art et d'histoire

135.00 Dépôt et production d'expositions

La répartition des coûts entre les lignes de cette entité de gestion, qui concerne notamment le Pôle muséal devra encore être affinée.

La majorité des déménagements est faite. Les conditions de conservation sont améliorées suite à différents travaux. Les Musées soulignent que le Pôle muséal représente un saut qualitatif significatif pour la conservation des collections de la Ville qui sont, avant déménagements, stockés dans des locaux qui ne permettent pas de garantir une conservation adéquate.

31200.02 Electricité

En l'absence d'une année complète d'utilisation avec une occupation de tous les espaces, le montant prévu est une estimation.

Les locaux libérés par le déménagement permettent des économies dans les rubriques 31600.00 – Loyers et fermages des biens-fonds des différents musées.

137.00 Musée d'art et d'histoire

La grande exposition sur quatre sites « Des étoiles aux atomes » débutera le 21 juin 2026. Il s'agit d'un projet d'envergure cantonale, déployé sur quatre sites : l'Observatoire cantonal, le Musée international d'horlogerie de La Chaux-de-Fonds, le Musée d'horlogerie du Locle et le Musée d'art et d'histoire de Neuchâtel (MahN). Sur le site du MahN sera exposée une approche sur l'histoire culturelle et historique des sciences, en lien avec l'Université (Institut d'histoire et Institut de physique). Des dispositifs

immersifs seront également développés avec l'EPFL (Laboratoire de muséologie expérimentale).

En parallèle à cette grande exposition, des « expositions-dossiers », de taille plus modeste, se tiendront tout au long de l'année, comme en 2025. Elles visent à valoriser les collections du Musée, à établir des liens avec la création contemporaine et l'actualité sociale et culturelle et à attirer d'autres publics. En 2026, les expositions-dossiers sont les suivantes « Suchard s'affiche » (dès novembre 2025), « Distinction Jacqueline Oyex » et « L'antiquité au service de l'Empire ».

42100.00 Emoluments administratifs

Les prévisions pour les entrées payantes dépendent des expositions prévues. En 2025, l'exposition Hodler a permis d'être ambitieux ; ce sera également le cas en 2026 avec l'exposition « Des étoiles aux atomes ».

Muséum d'histoire naturelle

Le Museum d'histoire naturelle (MHNN) vise une fin des déménagements au Pôle muséal en juin 2026.

Dans le domaine des expositions, KSSS KSSS KSSS a débuté en 2025 et se poursuivra jusqu'en mai 2026. Une exposition sur les Primates est prévue de mai à septembre 2026, avec une présence hors les murs du MHNN. Une exposition sur le thème de la paresse verra ensuite le jour en novembre 2026.

De plus quelques petites expositions se tiennent en parallèle : une première sur les cyclopes, en collaboration avec John Howe et la Tour du Fantastique, et une autre sur le déménagement au Pôle muséal, sous la forme de bande-dessinée, en collaboration avec l'artiste Marie-Morgane Adatte.

Musée d'ethnographie

Un grand chantier de réaménagement du parc a démarré en 2025 et devrait se terminer début 2026. Cela a un impact sur l'accès au Musée.

La programmation culturelle 2026 mettra l'accent sur les enjeux de participation, le lien avec les communautés et le renouvellement des publics. Cela commence en janvier, avec le finissage de Cargo Cults Unlimited. En février, s'ouvriront de nouveaux espaces impermanents

dans la Villa sur le thème du chapeau ; en mars, seront proposés des projets de médiation sensorielle ; en mai, l'exposition sur la culture *skate* sera vernie lors de la nuit des musées ; en juin, c'est au tour d'une installation sur les archives photographiques et audiovisuelles de voir le jour ; en juin toujours, avec l'Académie de Meuron, une exposition dans le parc rénové sera inaugurée (thématique anthropocène) ; en septembre, dans le cadre des journées du patrimoine, une autre exposition dans le parc sera ouverte. Il est relevé qu'à travers cette riche programmation, les publics touchés sont très variés.

46360.00 Subventions des orga. privées à but non lucratif

En réponse à une question, il est expliqué que la SKKG est la « Stiftung für Kunst, Kultur und Geschichte », une fondation philanthropique.

Le processus comptable pour ce soutien nécessite quatre écritures (46360.00, 35110.00, 45110.00, 31300.01).

Jardin Botanique

La convention quadriennale avec l'Université a été prolongée d'une année jusqu'à fin 2026, elle sera reprise avec le nouveau rectorat, qui entre en fonction en 2026.

La répartition des montants entre les rubriques dépend des projets et des soutiens de l'Université ou de la fondation.

L'année 2026 est importante pour les bâtiments du JBN : des étapes préparatoires des travaux d'assainissement et de rénovation énergétique des serres seront lancées.

Service de la cohésion sociale

Le Service a été réorganisé en termes RH depuis le début de la législature. Il s'agit désormais de clarifier la répartition des montants entre les entités de gestion. Cela a commencé pour le budget 2026 et continuera pour le budget 2027.

La mise en œuvre du projet de feuille de route égalité, diversité et intégration (EDI) a démarré en 2025, et continuera en 2026, pilotée par la chargée de missions.

Dans le domaine de la jeunesse, le Service participera au projet SPARK, collaboration entre le Centre de loisirs, le Service des sports du Canton et

celui de la Ville, qui vise à promouvoir la santé biopsychosociale en luttant contre l'isolement et la sédentarité. Initié par le CHUV dans le canton de Vaud, le projet s'étendra à Neuchâtel. Durant les vacances d'été, un espace de rencontre pour les jeunes sera proposé, avec des activités sportives et culturelles. Ce projet pilote commence en 2026 au terrain de sport des Jeunes Rives. Des cours pourraient aussi être proposés à d'autres publics en matinée. Ce projet se retrouve dans l'EG 134.04, dans la rubrique Prestations de service de tiers (20'000 francs).

Dans le domaine de la jeunesse également, un travail important aura lieu en 2026 pour la rédaction d'un rapport d'information au Conseil général sur la politique jeunesse, en collaboration avec les partenaires du secteur.

Dans le domaine de l'intégration, le Service souhaite mener un projet de primo information, qui vise à faciliter l'accueil de nouveaux et nouvelles arrivant-e-s dans notre ville. L'objectif est de faire une analyse de ce qui est fourni actuellement, de comparer les dispositifs d'autres communes et de créer une permanence de primo information dès 2027. Cette offre est donc complémentaire aux autres services à la population (SEPOQUA par exemple).

134.01 Case à chocs

L'Association de Coordination de la Case à chocs (ACDC) fonctionne principalement par ses recettes propres (ventes des entrées aux événements, bar, etc.), un soutien de la Ville et, depuis 2025, un soutien du Canton pour le travail d'accompagnement des artistes. Le budget global de l'ACDC est d'env. 2'150'000 francs, la subvention de la Ville se monte à 100'000 francs pour le soutien à la scène locale. En retour, la Ville facture à l'ACDC un loyer et des charges à hauteur d'environ 70'000 francs.

134.04 Cohésion sociale

31051.00 Frais de réception

Le montant est augmenté par le transfert du montant pour la fête des voisins, précédemment dans l'entité de gestion 134.07. Pour encourager cet événement social, la Ville offre en effet un panier gourmand constitué de produits locaux pour les 100 premiers événements inscrits.

134.06 Actions Jeunesse

31300.30 Autres frais de téléphone

Il s’agit de défraiements pour les mentors de la mesure Alter Connexion.

134.07 Intégration sociale

31300.01 Prestations de services de tiers

L’augmentation au budget (73’8000 francs) par rapport aux comptes 2024 (22'584 francs) est due principalement à la sous-utilisation des montants lors de l’année de changement de législature, ainsi qu’aux transferts de montants d’autres entités de gestion (Semaine d’action contre le racisme précédemment au 134.04 par exemple). De plus, s’ajoute un montant de 30'000 francs pour le projet primo information.

Service des ressources humaines

107.00 Service des ressources humaines

Le Service des ressources humaines (SRH) développe des outils d’accompagnement et de soutiens aux cadres de l’administration depuis 2025, projet qui se développera en 2026. Le but est de renforcer les formations et de mettre à dispositions des outils pour les cadres (chef-fe-s de service ou d’office). Il s’agit notamment des thématiques de gestion des absences, de prévention du harcèlement, ou encore les entretiens annuels ou des finances. Ces formations seront dorénavant obligatoires pour tous les nouveaux cadres, mais resteront facultatives pour le personnel déjà en poste. Une personne a été engagée pour ces formations, dans le cadre du budget ordinaire du Service (EPT vacant réorienté). Certaines formations sont données par des internes, et d’autres par des externes, selon les thématiques.

L’absence de SIRH limite l’obtention d’indicateurs de suivi. Le SRH, en collaboration avec le développement technologique et le SIEN a initié début 2025 les premières étapes de son implémentation, ce qui demandera un travail important du service.

Le SRH va également travailler sur la marque employeur, en développant et modernisant la communication sur les conditions qu’offre la Ville comme employeuse. En 2026, verront le jour des journées d’accueil pour les

nouveaux et nouvelles collaborateurs-rices. Une autre mesure vise à moderniser la page emploi du site internet de la Ville.

Une des mesures prise par le Conseil communal a un impact important sur les ressources humaines : l'instauration du délai de carence. Ce délai de carence est non seulement une mesure financière, mais surtout une exigence de réflexion sur les processus, les cahiers des charges, la répartition des EPT, etc. La communication de cette mesure est en cours dans les dicastères.

Cette mesure concerne toutes les personnes employées par la Ville. Il est souligné que les exceptions seront possibles au cas par cas. Son application efficace demandera une forte implication des chef-fe-s de service et des responsables de dicastères. Un montant de 500'000 francs est dédié à l'accompagnement de ces réformes.

L'impact de l'instauration du délai de carence est calculé comme suit :

	Délai de carence de 3 mois
Coût moyen par EPT	115'000.-
Taux de rotation estimé	6%
Effectif total en EPT (projection du budget 2026), état juillet 2025	953.76 EPT
Postes vacants au budget engendrant un délai de carence (hors exceptions), état juillet 2025	69.22 EPT
Economies liées aux postes vacants au budget	69.22 EPT * 115'000.- (coût moyen par EPT)/12*3 (délai de carence) = 1'990'075
Economies liées à la fluctuation naturelle	(953.76 EPT (effectif total) - 69.22 EPT (postes vacants à soustraire)) * 6% (taux de rotation estimé) * (115'000.- (coût moyen par EPT)/12)*3 (délai de carence)) = 1'525'831.50
Total	1'990'075 + 1'525'831.50 = 3'515'906.50.- Arrondi à 3'500'000.-
Budget réservé à l'accompagnement des réflexions concernant l'organisation des services et de leurs missions	500'000.-
Impact du délai de carence dans le budget 2026	**3'500'000 - 500'000.- = 3'000'000.-**

Le tableau ci-avant doit être interprété comme suit : l'impact du délai de carence obligatoire de 3 mois (qui signifie que les démarches pour renouveler un poste vacant ne peuvent débuter que 3 mois après un départ effectif) est calculé sur les postes vacants au budget. A ce délai de carence est ajouté l'écart-statistique lié au taux de rotation (durée usuelle de vacance sur un poste à renouveler) duquel est soustrait l'économie due au délai de carence afin de ne pas le compter à double.

Ce montant se trouve dans l'écart statistique (30990.99), centralisé au Service des ressources humaines.

La sinistralité reste importante et demande une implication importante du SRH et les absences longues durée semblent se stabiliser. La Ville a

d’ores et déjà développé des mesures de soutien supplémentaires pour les employé-e-s. Les absences perlées vont faire l’objet d’une surveillance particulière.

30100.02 Indemnités journalières

Il s’agit d’un montant budgété au SRH mais réparti dans les services aux comptes. Cette ligne avait été augmentée durant le covid, mais tend désormais à diminuer.

30520.00 Cotis. patronales aux caisses de pension propres

Les cotisation à la CPCN baisse de 2 points (1,2 en faveur de l’employeur, 0.8 en faveur de l’employé). La hausse des cotisations avait été décidée pour recapitaliser la caisse de pension. Cette recapitalisation a été plus rapide que prévue, permettant ainsi la diminution des cotisations. A noter que par mesure de prudence, il reste encore une cotisation de recapitalisation.

Conclusion

La Commission financière salue et remercie le travail de l’administration et son engagement dans la recherche des économies structurelles.

Malgré un budget déficitaire de 6,6 millions de francs, marqué par la poursuite d'un important travail d'assainissement financier dans un contexte économique incertain, il est nécessaire de concilier la maîtrise des charges et le maintien des missions, des prestations et des investissements essentiels au service de la population. Un effort accru est requis pour rattraper le retard dans l'entretien du patrimoine communal et pour assurer le renouvellement des infrastructures, tout en restant attentifs à la gestion de la dette.

La mise en œuvre de mesures d’économies vise à atteindre les objectifs d'équilibre et d'assurer une gestion durable des finances communales. Il convient également de renforcer le suivi et l'efficience internes afin d'optimiser le fonctionnement administratif, tout en accompagnant les équipes dans ces évolutions.

Il faut garder une conscience aiguë des défis sociaux, économiques et environnementaux à venir. Cela nécessitera des arbitrages responsables, notamment en termes d’investissements, et une vision à long terme pour préserver la qualité de vie et la cohésion de notre ville.

Les rapports des sous-commissions ont été approuvés de la manière suivante :

Sous-commission I : Pour unanimité

Sous-commission II : Pour unanimité

Sous-commission III : Pour unanimité

Sous-commission IV : Pour unanimité

Sous-commission V : Pour 13 / Contre 0 / Abstention 2

Les six projets d'arrêtés relatifs au budget ont été préavisés comme suit :

Arrêté I : Pour unanimité

Lors du vote sur l'arrêté II, une demande de renvoi en commission financière est demandée et soumise au vote.

Renvoi en Commission financière de l'arrêté II : Pour 4 / contre 11

Arrêté II : Pour 10 / Contre 5 / Abstention 0

Arrêté III : Pour unanimité

Arrêté IV : Pour unanimité

Arrêté V : Pour 12 / Contre 1 / Abstention 2

Arrêté VI : Pour unanimité

Le présent rapport est adopté par la Commission financière à l'unanimité.

Neuchâtel, le 25 novembre 2025

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIÈRE :

Le président,	Le rapporteur,
Camille Gonseth	Nicolas de Pury